LIBRARY OF CONGRESS.

[SMITHSONIAN DEPOSIT.]

Chap. DQ726.

Shelf .M6

UNITED STATES OF AMERICA.

MANUEL

DU

CITOYEN VAUDOIS,

A L'USAGE DES CAMPAGNES ET DES ÉCOLES,

SUIVI D'UN

COUP-D'ŒIL STATISTIQUE SUR LE CANTON DE VAUD.

Par ANT. MIÉVILLE, Dr en droit.

Adopté par le Conseil d'Instruction publique.

—

PRIX : 10 BATZ.

—

LAUSANNE.

IMPRIMERIE D'EMM. VINCENT FILS.

1846.

MANUEL

DU

CITOYEN VAUDOIS,

A L'USAGE DES CAMPAGNES ET DES ÉCOLES,

Par ANTOINE MIÉVILLE.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

LAUSANNE.

IMPRIMERIE D'EMM. VINCENT FILS.

1846.

IQ726
M6

Lausanne, le 10 mars 1846.

LE CONSEIL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

A Monsieur le Dr Miéville, à Lausanne.

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du manuscrit que vous vous proposez de faire publier sous le titre de Manuel du citoyen vaudois.

Nous avons lu cet ouvrage avec intérêt et satisfaction, et, après examen de votre *Manuel*, le Conseil a décidé de l'adopter pour être introduit dans les écoles primaires comme *livre de lecture* utile à la jeunesse.

Recevez, etc.

Le vice-président,

Rodolph BLANCHET.

Le secrétaire.

Louis de Vallière.

INTRODUCTION.

—

M. Thomas habite un de ces jolis villages du canton de Vaud, où les sites agréables, les riches moissons, les riantes prairies annoncent le travail, l'aisance et les mœurs. Chaque soir, les fermes rustiques s'ouvrent au laboureur fatigué. La sonnette champêtre annonce le retour des troupeaux, et les familles, bientôt réunies sous le toit domestique. s'entretiennent des travaux de la journée ou des projets du lendemain.

C'était dans ces momens de repos que les voisins de M. Thomas avaient l'habitude de se réunir à l'abri des noyers qui entouraient sa demeure. Là, ils aimaient à s'entretenir avec ce vénérable vieillard. M. Thomas était instruit; il avait voyagé; il

aimait son pays ; il connaissait les hommes et les choses, et sa conversation était pour ces bons villageois une source précieuse où ils venaient ordinairement puiser de sages directions.

M. Thomas prétendait que les momens consacrés à ces entretiens étaient plus utiles à ses voisins que ceux qu'ils auraient employés dans le cabaret du village. Il ne négligeait donc rien pour entretenir cette bonne habitude, et chaque soir, en été sur le banc du jardin, en hiver autour d'un bon feu de cuisine, il tâchait de les éclairer sur leurs devoirs, de suppléer à leur inexpérience et de former d'utiles citoyens.

D'autrefois, M. Thomas, qui aimait beaucoup à se promener, parcourait le village, les campagnes et les hameaux voisins, n'épargnant ses conseils à personne, et saisissant toutes les occasions que ses excursions lui offraient pour être utile à son pays.

M. Thomas a divisé ses instructions en deux parties. Dans la première il explique à ses concitoyens la constitution de 1845, telle

qu'elle a été acceptée par le peuple vaudois, et cherche à les éclairer sur ses dispositions.

Dans la seconde, il s'arrête sur la vie usuelle du peuple, dissipe ses erreurs, combat ses préjugés, le dirige dans les divers actes de sa vie et cherche à exercer sur ses mœurs une heureuse influence.

Souvent j'assistais à ces entretiens, ou j'accompagnais M. Thomas dans ses courses, et de retour chez moi, je transcrivais celles de ses leçons qui m'avaient le plus vivement attaché. Ces souvenirs ont toujours intéressé mon cœur. Je les livre aujourd'hui à mes concitoyens avec quelque espoir d'être utile.

MANUEL DU CITOYEN VAUDOIS.

PREMIÈRE SOIRÉE.

DE L'ÉTAT SOCIAL.

L'état de société était nécessaire à l'homme; il ne pouvait pas vivre seul. Environné de tous les maux de la nature, obligé de se défendre contre les tempêtes, les inondations, l'intempérie des saisons ou la stérilité de la terre; il ne pouvait rien, abandonné à lui-même, pour sa conservation. Il a donc fallu qu'il se réunît à ses semblables; quand l'instinct et la nature ne l'eussent pas porté à la société, la raison lui en aurait fait sentir le besoin.

C'est dans l'état de société que l'homme trouve les ressources qu'exige sa faiblesse, et l'occasion d'exercer ses plus belles facultés. C'est là qu'il peut se livrer aux douces affections, aux pieux sentimens ; c'est là que la science, le travail, la vertu obtiennent un nouveau prix, et que l'estime publique en est la récompense.

La première condition de l'état social est l'*assistance réciproque*. Chacun reconnaît qu'il en a besoin pour parvenir au but de conservation qu'il s'est proposé.

Ce besoin est fondé sur les différences que la nature a mises entre les hommes, et sur l'inégalité avec laquelle elle leur a distribué la force, le courage, le génie et l'activité. Nous sommes donc intéressés à réunir, pour le bien de tous, ce que la nature a donné à chacun de nous en particulier. Le faible a souvent besoin

de la protection du plus fort, tandis que le fort est obligé de recourir aux lumières du faible; tout est échange dans la société.

Quelle que soit donc la place que vous y occupiez, rappelez-vous, mes amis, que la première loi qu'elle vous impose, est celle d'aider les autres. C'est aussi votre premier intérêt, car votre bonheur particulier ne peut être que le prix de celui que vous aurez procuré à vos associés. En effet, si vous ne voulez pas protéger la propriété de votre voisin, de quel droit exigeriez-vous qu'il défende la vôtre?

Il y a plusieurs espèces de sociétés qui s'étendent ou se resserrent suivant leur importance. Ainsi la Confédération Suisse offre une vaste société dont le pacte est le régulateur; ainsi les Vaudois réunis forment un état social dont la constitution est la base.

DEUXIÈME SOIRÉE.

DES LOIS EN GÉNÉRAL.

—

C'est par sa constitution et ses lois qu'une nation conserve sa liberté et son indépendance, qu'un état s'assied et se fortifie, et que les citoyens s'attachent à leur patrie, s'y dévouent et s'honorent de lui appartenir. Si ces conditions étaient religieusement observées, continua le père Thomas, elle pourraient suffire au bonheur et aux besoins de la société. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. La nature, en distribuant inégalement l'ascendant de la force, l'énergie des passions ou la puissance du génie, a rendu possible l'abus de ces facultés. L'un emploie la force pour dépouiller son voisin; l'autre y parvient par la ruse, et tous les deux violent ainsi le contrat primitif. On

ne pouvait donc abandonner la conservation de la société à l'instinct naturel. Il fallait la préserver par des freins suffisans, et, en imaginant les *Lois*, on a remédié à l'inégalité naturelle des hommes.

La loi est la règle commune que la société s'impose volontairement. Elle est l'expression de la volonté de tous les associés, et son but est la conservation du contrat qui les lie. Sans doute, tout un peuple ne fait pas des lois ; mais il choisit et il instruit ceux qui doivent les faire pour lui.

On doit donc obéir à la loi, car personne n'a le droit de s'opposer à ce que tous ont voulu. La loi est le seul frein de l'homme libre et du bon citoyen.

Le besoin de repos et de stabilité est aujourd'hui le premier caractère de l'o-

pinion publique, car la paix ne saurait être troublée dans la société, sans que ses membres n'aient quelque chose à souffrir. Il faut donc respecter la loi comme source de l'ordre. Votre intérêt, votre sécurité, tout est là. En vous levant matin, en travaillant jusqu'au soir, en économisant tous les jours, en vain vous vous seriez procuré le nécessaire et l'indépendance ; qui pourrait vous en garantir la durée si le désordre troublait la société, si la loi n'était pas respectée, et si, en votre absence, le fruit de vos travaux pouvait être la proie de la cupidité ?

Pour faire respecter la loi, il faut des magistrats, des juges, des agens. S'ils vous parlent au nom de la loi, vous devez, mes amis, les respecter comme elle, quoique devant elle ils ne soient pas plus que vous. Les outrager ou les avilir ce serait outrager la nation elle-même qui

les a choisis et la loi dont ils sont les dépositaires.

Les magistrats, dans leurs fonctions, sont aussi bien soumis à la loi que le reste des hommes. En supposant même un magistrat intègre et éclairé, ces qualités passagères ne suffiraient pas à notre garantie. Les hommes passent, les institutions restent et assurent seules le repos des sociétés. Il faut donc une base fixe, une règle invariable qui rallie les volontés individuelles à un but commun, et cette règle, c'est encore la loi.

TROISIÈME SOIRÉE.

DE LA CONSTITUTION VAUDOISE.

—

Il en est de la constitution d'un peuple comme de celle du corps humain. Lorsque vous vous portez bien, mes amis, votre marche est libre et assurée, tous les principes de vie qui sont en vous, obéissent à la volonté qui les meut et qui les guide; ils se coordonnent et s'entr'aident pour obtenir le grand but de la conservation. Au contraire, si vous êtes malade, vos organes s'affaiblissent et se refusent aux fonctions qui leur sont assignées, vos forces s'usent et s'épuisent, et vous terminez promptement une existence à laquelle la nature cesse d'accorder son appui.

Il en est ainsi de la constitution d'un état. Elle entretiendra chez le peuple la force et la santé, aussi longtemps qu'elle agira par un mouvement régulier et qu'il y aura dans les ressorts qui la mettent en jeu de l'unité et de la force. Mais si un seul d'entre eux venait à se briser, aussitôt le mouvement s'affaiblirait et s'arrêterait et la société serait bientôt abandonnée aux secousses et aux convulsions qui finiraient par consommer sa ruine.

Une constitution a été donnée au peuple vaudois et acceptée le 10 août 1845 par la grande majorité de ses citoyens. Ainsi elle est devenue la loi de l'Etat et la base de ses institutions. Il est aisé, mes amis, de reconnaître dans cet acte l'empreinte d'une raison calme et élevée, le vœu d'un peuple simple, tranquille, religieux, proclamant les droits sacrés de son indépendance, mais voulant les

combiner avec les principes de l'ordre et de la stabilité.

Qu'a-t-on voulu dans tous les temps ? Que veut-on encore ? Le repos, une liberté sage et une puissance publique assez forte pour la protéger. Tous ces avantages me semblent réunis dans notre Constitution, et déjà son premier titre *Dispositions générales* pourra vous en convaincre.

La constitution consacre d'abord le grand principe de la souveraineté du peuple. En le plaçant dans une position aussi élevée, elle suppose qu'il en sentira toute la dignité et qu'il s'associera à tout ce qu'il y a de bon, de juste et d'utile, dans l'intérêt de la chose publique. Plus tard, nous verrons comment il exerce cette souveraineté et quels sont les droits et les devoirs qui s'y rattachent.

La souveraineté du peuple vaudois est la conséquence nécessaire de sa position sociale ; vous allez le comprendre aisément : — Lorsque deux personnes se réunissent pour mettre en commun leur travail, et qu'elles stipulent des conditions qui doivent régir leur association, n'est-il pas vrai que cette convention est parfaitement libre, et qu'en la souscrivant les intéressés font un acte indépendant dont ils ne doivent compte à personne ?

Maintenant si vous passez de cette petite société à une plus grande et de celle-ci à l'universalité des citoyens actifs qui habitent le canton de Vaud, n'est-il pas vrai que les principes sont les mêmes et que si deux personnes ont le droit de s'imposer un régime quelconque, le peuple a également le pouvoir de se donner des lois et d'exercer ce pouvoir en souverain et sans contrôle ?

Et en effet, mes amis, qui pourrait exercer ce pouvoir que le peuple lui-même ? Serait-ce un seul homme ? Mais alors notre canton serait un Etat monarchique et nous n'en voulons pas. Serait-ce quelques individus seulement ? Mais alors ce serait une aristocratie dont, depuis près d'un demi siècle, notre émancipation nous a débarrassé. Vous voyez que le droit du peuple de s'imposer des lois, de les changer, de les modifier, ne peut lui être contesté, et que sa base est légitime.

En consacrant l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la constitution pose ce principe fondamental que tous les membres de la société concourrent plus ou moins immédiatement à l'exercice de la puissance publique et à tous les avantages qu'elle promet et qu'elle garantit.

C'est par une conséquence de ce prin-

cipe que tous les priviléges ont été abolis, que le canton n'en reconnaît aucun, ni aux lieux, ni aux familles, ni aux personnes, et que le seul moyen de se distinguer ne se trouve que dans le mérite et dans la confiance qu'il impose toujours à ses concitoyens. C'est encore par une suite de ce principe que tous les Vaudois sont soldats sans aucune autre exception que celle que la loi détermine.

Au reste, mes amis, ce principe était déjà consacré dans vos cœurs. L'honneur l'avait écrit en très grands caractères et vous n'eussiez pas voulu d'un privilége qui vous eût abaissé. Jamais, en effet, la voix de la patrie ne s'est fait entendre à vos cœurs, que vous n'ayez pris vos armes avec joie et revêtu cet uniforme qui vous associe an même but et aux mêmes dangers. L'indépendance et la sûreté de l'Etat exigeaient une force publique; mais la constitution ne pouvait la chercher que dans le citoyen. Si elle fait du citoyen

un soldat, c'est pour l'associer à la chose publique ; si elle l'arme, c'est pour la protection de ses droits. Ainsi l'esprit militaire s'agrandit au nom de la patrie ; elle applaudit au soldat protégeant ses frontières ; elle pleure un héros mort en les défendant ; mais en admirant le guerrier, c'est surtout le citoyen qu'elle honore.

La liberté individuelle et l'inviolabilité du domicile sont garanties. Ainsi aucun ordre arbitraire ne peut troubler votre asile ; vous pouvez dormir en paix, vous lever sans souci, exercer librement votre profession et votre industrie, et jouir du fruit de vos travaux.

La propriété est inviolable. C'est le fruit de votre héritage, l'espoir de vos enfans, la ressource de vos vieilles années. Rien n'est plus sacré que la propriété ; sans elle, aucune société n'est

possible, aucun ordre ne peut être maintenu et l'état social n'offre plus qu'une succession de vols et de violences. La loi protége sans doute vos propriétés, mais c'est à condition que vous respectiez celle des autres.

La liberté de la presse est entière chez nous. Toutes les mesures qui tendraient à en limiter l'exercice sont interdites, mais la loi en punit les abus. Cette liberté est l'une de celles que vous devez le plus apprécier. Sans elle qui dénoncerait les abus, qui avertirait les peuples, qui répandrait les vérités utiles et signalerait les dangers de la superstition par l'instruction et les lumières ?

La bonne presse, celle qui a pour but d'instruire et d'éclairer, ressemble à ces eaux bienfaisantes qui parcourent les campagnes en fécondant la terre, en hâtant ses récoltes et en provoquant la

maturité de ses fruits. La mauvaise presse qui noircit, calomnie et ne se soutient que par le scandale est semblable à cette eau malfaisante qui se promène lentement dans nos campagnes pour empoisonner les semences et corrompre les premières espérances de la végétation.

Le droit de pétition vous est pleinement garanti. Ainsi les rapports entre le peuple et le pouvoir sont continuels et utiles! L'un indique librement ses besoins et ses vœux, l'autre écoute ses désirs et ses plaintes, répare les erreurs ou prévient les abus.

Vous avez une Eglise nationale, la constitution la maintient dans son intégrité. Cette prescription vous prouve, mes amis, le prix que votre gouvernement met à la religion comme seule garantie de la société. Elle vous rassure sur le maintien d'une Eglise où vos pères

ont prié, où vous reçûtes le baptême, où vous avez communié pour la première fois; dont les pasteurs fidèles à leur devoir consolent l'affligé et le pauvre, dont l'Etat protége le culte et où les fidèles se rencontrent et prient en commun, en repoussant tout esprit de séparation et de secte.

L'enseignement est libre. Ce droit ne sera plus le monopole d'une classe privilégiée. Tout homme qui a du talent, des lumières et de l'activité peut prétendre à cet avantage. La loi dirigera les instituteurs et veillera à ce que leur enseignement soit conforme à nos institutions.

Les étrangers sont admis et naturalisés conformément aux lois. Ainsi le canton de Vaud ne repousse aucun homme travailleur, industrieux ou utile pourvu qu'il ait de la probité. C'est à ces con-

ditions qu'il entre dans notre famille et qu'en agrandissant le cercle social, il lui donne une nouvelle vie par son concours et ses efforts.

Dans ce titre comme dans les suivans, le législateur s'est réservé le droit de développer les principes posés dans la constitution. Il y a en effet cette différence entre la constitution et la loi que la première proclame les théories immuables qui doivent régir la société et que la loi les règle en consultant ses besoins et ses vœux, et en subissant les changemens que réclament l'expérience et le temps.

QUATRIÈME SOIRÉE.

DROITS POLITIQUES.

—

C'est dans les assemblées électorales, mes amis, que se trouve la source de tous les pouvoirs sociaux. L'influence de ce principe vital est constante et se reproduit dans tous les actes du gouvernement. Là commence cette hiérarchie dont les anneaux se multiplient et vont se terminer à nos sommités sociales mais sans cesser de se rattacher à leur point de départ.

Plus l'élection exerce d'influence, plus la constitution devait être attentive en conférant le droit d'y concourir. Elle ne pouvait placer sur les bancs de l'électeur l'inexpérience ou l'immoralité sans exposer la société aux convulsions civi-

les, ni accorder le droit de s'y asseoir que sous des conditions propres à la rassurer.

Ainsi les Vaudois deviennent citoyens actifs lorsqu'ils ont 21 ans, qu'ils sont bourgeois d'une commune vaudoise et domiciliés dans le canton depuis trois mois. Les Suisses exercent le même droit lorsqu'ils sont ressortissans d'un canton qui accorde aux Vaudois l'exercice des droits politiques et qu'ils sont domiciliés dans le canton depuis un an. C'est une heureuse idée que d'avoir resserré le lien fédéral en le soumettant cependant aux conditions du domicile et d'une juste réciprocité.

Cependant il était important de donner à ce corps une attitude forte et d'en éloigner tout ce qui pouvait en compromettre la dignité. Ainsi ceux qui exercent leurs droits politiques dans un autre

canton ne pouvaient pas aspirer chez nous aux mêmes priviléges. On ne peut pas avoir deux patries. L'homme qui en a choisi une nouvelle a expressément abdiqué ses droits de citoyen, ses premiers liens sont rompus; il peut d'ailleurs avoir contracté des engagemens incompatibles avec l'attachement qu'il doit à son pays.

Les interdits sont aussi repoussés. Ce n'est pas une peine qu'ils subissent, c'est une conséquence nécessaire de leur déchéance. L'interdit est dans un état de minorité; il a passé sous la puissance d'un tiers; il n'a plus de volonté libre.

C'est dans le même esprit que la constitution éloigne les faillis des assemblées électorales, lorsqu'ils n'ont pas établi que des pertes réelles ont causé leurs malheurs. La distinction était juste; on ne pouvait ni admettre l'homme qui ne devait sa position qu'à sa seule incon-

duite, ni repousser celui qui, en justifiant les causes de son infortune, a démontré que des circonstances malheureuses et indépendantes de sa volonté ont causé ses revers.

Les individus condamnés à une peine infamante sont également exclus des bancs électoraux. Et pourquoi iraient-ils s'y asseoir? Ils ont tenté de dissoudre le corps social; ils ne peuvent donc en réclamer les droits. Leur existence civile a cessé; la société ne les connaît plus; ils perdent tous les avantages qu'ils ne tenaient que d'elle.

C'est dans les assemblées de cercle ou de commune que tous ces citoyens se réunissent pour exercer leurs droits. Les assemblées de cercle s'occupent d'élections. Les assemblées de communes ont des attributions plus nombreuses. Nous verrons bientôt les droits que la

constitution leur assure et la part qu'elle leur permet de prendre aux actes législatifs.

Vous aurez remarqué sans doute, mes amis, que la constitution ne prive point les assistés du droit de voter dans ces assemblées. La constitution de 1831 était plus sévère à leur égard et les réduisait à la condition de l'esclave. La constitution de 1845 leur rend plus de justice et les élève à la dignité de l'homme et aux droits du citoyen ; c'est qu'elle a compris que la pauvreté n'est pas infamante, qu'elle peut même être honorable quand on y pratique le bien. D'ailleurs les assistés ne courent-ils pas aux frontières quand la patrie appelle ses enfans ? Les laisse-t-on chez eux dans un moment de crise ? Les pauvres ne sont-ils pas partout où un incendie éclate et où la cloche d'alarme a sonné ? ne bravent-ils pas des dangers menaçans ? n'oublient-ils pas tout ce qu'ils ont de

plus cher quand un accident imprévu a frappé leurs voisins ? ne se livrent-ils pas, pour le plus mince salaire, aux soins les plus repoussans ? enfin leurs bras ne sont-ils pas sans cesse occupés à défricher le sol, à cultiver la terre, et à lui demander, par un travail continuel, les fruits qu'elle nourrit dans son sein ? pourquoi alors leur refuserait-on l'exercice d'un droit, quand ils accomplissent un devoir, et les avantages de la société, quand ils la soutiennent, la nourrissent et s'empressent de la protéger ?

CINQUIÈME SOIRÉE.

DES ÉLECTIONS.

—

Les citoyens actifs du canton, ainsi déterminés par la constitution, commencent ici à s'occuper des fonctions qu'elle leur attribue. Nous aimons d'abord à les suivre dans les assemblées électorales où le peuple réuni donne des législateurs à l'Etat, des magistrats aux communes, des pouvoirs au corps social et exerce par ses choix une puissante et active influence sur la prospérité du pays.

C'est ainsi que l'homme qu'une absence va éloigner de ses affaires et de l'administration de ses biens, cherche un représentant fidèle, un homme vertueux, un ami dévoué, et lui remet en partant le soin de sa fortune. Il sait qu'il

a fait un bon choix, et sa pensée se repose avec sécurité sur le toit domestique.

L'électeur prendra les mêmes précautions lorsqu'il pourvoira aux intérêts de la grande famille. Il ne lui suffira pas de connaître les dispositions constitutionnelles qui doivent régler sa conduite; il en appliquera toutes les conséquences à ses opérations. Les devoirs de législateur sont austères, et c'est sur leur importance même que l'électeur doit mesurer son choix.

L'homme de bien, l'homme qui réunit le patriotisme aux lumières; le père de famille laborieux, économe et estimé; l'homme supérieur à l'intrigue et à l'esprit de parti; dévoué surtout à sa patrie, sévère et inflexible quand il défend sa charte et son indépendance; franc, loyal, courageux lorsqu'il réclame les intérêts

de la justice et de la liberté ; ces hommes là peuvent se trouver parmi nous, et ce sont eux qui réaliseront tout ce que la nation a le droit d'en attendre.

L'électeur qui obéirait à d'obscures intrigues, à des rivalités locales, à des préventions personnelles, aux sollicitations de l'orgueil et de la vanité, trahirait sa patrie et deviendrait complice des maux qu'il aurait préparés.

Il doit sans cesse avoir cette idée présente à sa pensée : L'homme que je vais nommer peut perdre ou sauver mon pays. Mon choix peut protéger ou compromettre les personnes et les propriétés, animer ou faire languir l'industrie, obtenir la haine ou l'estime des peuples, ébranler ou affermir tout le corps social.

L'électeur n'accordera donc son suffrage que dans l'intime conviction qu'il

est bien mérité. Il n'ira pas, copiant au hasard des listes préparées, et sans même examiner le nom des candidats, exposer sa patrie pour servir un parti, et trahir son mandat par une lâche complaisance; car alors la liberté ne serait plus qu'un fantôme et le peuple un vil instrument.

Il repoussera l'intrigant qui, sous le masque momentané du civisme, briguera son suffrage. Il se rappellera que le plus mauvais citoyen à élire est celui qui intrigue pour être élu.

Les lois ne sont pas de purs actes de puissance; ce sont aussi des actes de justice et de raison. C'est donc aux vertus et aux mœurs seulement, éclairées par l'expérience et la méditation, que l'électeur doit confier le dépôt des libertés publiques.

Ce n'est pas au jour des brigues qu'il jugera le candidat, mais tel qu'il l'aura vu habituellement dans le monde, dans sa maison, dans ses relations domestiques.

S'il a mal régi sa fortune, il dissipera celle de l'Etat ; si l'or lui devient nécessaire pour obtenir des places, il se permettra tout pour obtenir de l'or. S'il a trahi la confiance d'un ami, il trompera celle du peuple ; si son cœur fut insensible au cri du malheureux, en vain la patrie compterait sur son zèle et réclamerait son appui. Les vertus publiques se composent des vertus privées ; elles ne s'isolent jamais.

On peut d'ailleurs dignement représenter ses concitoyens sans être au premier rang des talens et de l'éloquence ; il suffit d'un sens droit, d'un jugement sain et d'une intention pure. Notre pays

n'est pas celui des phrases, et nous ne devons chercher des applaudissemens que dans le cœur des peuples.

Tel est le code de l'électeur; il est écrit dans sa conscience. S'il y reste fidèle, il aura assuré le bonheur de sa patrie, et il retournera chez lui, heureux d'y avoir concouru.

SIXIÈME SOIRÉE.

DES AUTORITÉS CONSTITUÉES.

—

La société est formée, mes amis, nous dit le lendemain le père Thomas ; une constitution la régit ; des lois existent et la gouvernent ; que lui manque-t-il encore ? Le mouvement et la vie.

C'est dans le but de le régler et de lui donner l'action nécessaire à la conservation de la société que la constitution a institué divers fonctionnaires. Il en est de plusieurs espèces.

I. LE PEUPLE.

Le peuple est souverain ; la constitution le lui a dit et la nature le lui a enseigné avant elle ; c'est-à-dire que tous

les pouvoirs appartiennent au peuple, que tous découlent de cette source, et qu'aucun ne peut être légitime s'il n'est pas conféré en son nom.

Mais comme il est impossible que le peuple tout entier se réunisse pour exercer sa souveraineté, il a fallu que tout en gardant ses droits, il confiât ses pouvoirs. Il nomme donc ses représentans dans les assemblées électorales, et il les nomme librement, à son choix et sans qu'aucun obstacle paralyse cet acte de souveraineté.

Mais il ne faut pas s'y tromper ; la souveraineté du peuple ne réside point isolément dans chaque individu, car on comprend qu'il ne peut y avoir dans un Etat cent mille souverains, dont chacun aurait ses caprices et ses volontés, ce qui serait absurde, et nous conduirait, par l'opposition continuelle de toutes

ces volontés, à une véritable anarchie. Ce n'est que dans l'assemblée de tous les citoyens actifs du canton, ce n'est que dans la réunion de tous ceux qui ont le droit de voter dans les assemblées électorales, que peut légalement exister la souveraineté du peuple consacrée par la constitution.

Le peuple exerce encore ses droits dans les assemblées générales de commune lorsque le grand conseil lui soumet une proposition ou que huit mille citoyens actifs lui en font la demande. Dans ce cas, la mission de ceux-ci consiste, non sans doute à faire la loi, mais à demander que le peuple soit convoqué pour se prononcer sur la proposition qui lui serait soumise. C'est donc alors la majorité de tous les citoyens actifs qui décide et rend sa résolution obligatoire pour tous.

Cette disposition, entièrement nouvelle, était une conséquence inévitable du principe de la souveraineté populaire, et c'était le seul moyen d'en faire une vérité. De son côté, le grand conseil trouvait un moyen tout naturel de s'assurer de la véritable volonté du peuple; il marchait mieux avec lui, et, appuyé sur sa résolution, il évitait les froissemens de l'opposition et l'agitation qui pouvait en être la suite.

II. CORPS LÉGISLATIF.

Ce corps est formé par la réunion des représentans que le peuple a nommé. C'est comme la tête dans le corps humain, c'est là qu'est la pensée. — Dans le canton de Vaud les fonctions législatives sont exercées par un grand conseil à qui la constitution confère le pouvoir, tel que le peuple le lui a délégué, de faire des lois, de sanctionner les comp-

tes de l'Etat, de nommer les députés du canton en diète, et de se faire rendre compte, chaque année, de l'administration de l'Etat, etc.

La durée des fonctions législatives est réduite à 4 ans. Il fallait d'un côté prolonger assez la durée de ces fonctions pour permettre au député de donner à ses conceptions cet esprit de suite qui les lie et les garantit; et de l'autre, l'abréger de manière qu'il ne pût en abuser, et que rentré dans la classe des simples citoyens, il dût éprouver les conséquences de la loi qu'il aurait votée.

L'indemnité du député a été augmentée. On a compris qu'elle devait devenir une juste compensation de ses dépenses, puisque sans cela le grand conseil n'aurait été accessible qu'aux hommes riches seulement et qu'on aurait vu peu à peu s'établir chez nous une aristocratie de

fortune nuisible à l'égalité constitutionnelle.

La nouvelle constitution, supérieure en ceci à ses devancières, fait disparaître les entraves que le grand conseil éprouvait dans l'expression de sa volonté. Au lieu des complications qui entravaient l'initiative du grand conseil et qui pouvaient retarder pendant trois ans l'admission d'une loi bienfaisante, le grand conseil peut inviter le conseil d'état à lui proposer un projet sur un objet déterminé, et si on n'y a pas fait droit dans le délai d'une année, le grand conseil peut nommer lui-même une commission et la charger d'élaborer le projet. Ainsi le grand conseil peut librement répondre au vœu du peuple qui l'a nommé, et quand il est fortement convaincu des bienfaits d'une loi, aucune difficulté ne l'arrête et la constitution lui indique toujours les moyens d'en doter le pays.

Au reste, des formes lentes et réfléchies précèdent toujours l'acte législatif et deviennent un préservatif contre l'enthousiasme. Le conseil d'état propose la loi; elle a donc reçu un premier examen. Elle est ensuite renvoyée à une commission pour y subir une seconde épreuve. Enfin une discussion générale l'attend, éclaire les esprits, produit la conviction et ajoute à l'autorité de la loi une sanction morale.

Quelquefois une opposition salutaire avertit l'opinion. L'opposition blâme ce qu'elle croit mal, mais avec gravité; elle censure, mais sans aigreur. Toujours en harmonie avec les institutions du pays, la diversité des opinions n'en apporte ni dans les sentimens, ni dans les principes.

Lorsque les assemblées électorales ont terminé leur mission, continua M.

Thomas, le député qu'elles ont nommé devient l'homme du peuple. Alors il ne représente plus seulement le cercle qui l'a choisi, mais le peuple vaudois tout entier. De ce moment, les préventions locales doivent disparaître à ses yeux. Le canton est un; il ne peut être représenté par des vues diverses.

Placé sur un terrain assez élevé pour jeter un coup d'œil impartial sur son siècle, le législateur verra la société telle que nos mœurs actuelles l'ont faite, et il suivra dans les lois la pente et le mouvement de la civilisation.

En s'associant en quelque manière à la religion et à la morale publique, il pourvoira par de sages institutions aux intérêts du culte et des mœurs.

Il conservera par de bonnes lois le fruit de nos travaux et de notre industrie,

et garantira la propriété, base fondamentale du corps social.

Il encouragera l'agriculture et les arts, ouvrira de nouvelles routes au commerce, et donnera à la société cet esprit de vie et de mouvement qui l'anime et la maintient.

Lorsque la session est terminée, les députés rentrent dans leurs foyers, et vont y jouir, comme citoyens, des institutions qu'ils ont créées comme législateurs. S'ils ont rempli leurs devoirs, le bonheur public dont ils sont à chaque instant les témoins, devient leur récompense.

III. CONSEIL EXÉCUTIF.

C'est le conseil d'état qui exerce ce pouvoir. Il est comme les bras qui exécutent ce que la tête a résolu. A ce titre il présente à la sanction du grand con-

seil les projets de loi que réclament les besoins du canton. Il exécute les lois, convoque le grand conseil en session extraordinaire ou sur la demande de trente membres de ce corps; il surveille et dirige les autorités inférieures et suspend les municipalités, s'il en est besoin; il dispose de la force armée.

La marche régulière du gouvernement dépend de l'harmonie des deux corps précédents. Quoique séparés, ils doivent marcher d'accord, car si la tête voulait et si les bras n'agissaient pas, ou si les bras prétendaient mener la tête, il n'y aurait plus d'accord entre la pensée et le mouvement, et le désordre en serait la suite.

Les fonctions judiciaires et communales viennent encore se rallier à l'organisation générale. Le père Thomas a dit qu'il s'en occuperait dans la soirée suivante.

SEPTIÈME SOIRÉE.

DES AUTORITÉS CONSTITUÉES. (Suite).

IV. ORDRE JUDICIAIRE.

—

Parmi les garanties que la constitution offre à la société, l'une des plus précieuses est l'indépendance des fonctions judiciaires. Toutes les dispositions constitutionnelles tendent à l'établir.

Ainsi aucun agent du conseil exécutif ne peut remplir de fonctions judiciaires. On a voulu que le magistrat qui en est revêtu fût exclusivement occupé du soin de les remplir; aucun autre devoir ne peut et ne doit le distraire d'une fonction qui lui remet le sort de nos familles, de notre fortune et lui confie le maintien de l'ordre social.

Un autre principe, consacré par la constitution, est l'institution du jury en matière criminelle. Vous allez me demander, mes amis, ce que c'est que le jury dont vous n'avez point entendu parler jusqu'ici et que vous n'avez pas trouvé mentionné dans nos codes. Je vais vous répondre.

Toutes les questions criminelles, dans notre système actuel, subissent devant les tribunaux deux modifications bien distinctes : l'appréciation morale du délit et l'arrêt qui le juge. L'une se fait par les jurés et l'autre par les tribunaux.

Le jury est la réunion d'un certain nombre d'hommes probes et estimés, nommés dans les formes voulues par la loi, et qu'elle appelle à examiner toutes les circonstances d'un délit, pour en faire ressortir la culpabilité ou l'innocence des prévenus.

La déclaration ou verdict des jurés est ainsi le cri de leur conscience, l'application de la loi morale. Ils doivent se placer en dehors des théories subtiles ou abstraites du droit et des formes. Tout leur travail est dans le sens intime qui forme leur conviction.

Les juges agissent dans une sphère d'activité différente. Appuyés sur le verdict desjurés, ils appliquent la loi écrite au délit, le juge n'a d'autre guide que la loi ; c'est dans ses prescriptions qu'il cherche la lumière; c'est l'homme de la science, tout son travail est dans sa tête.

Jusqu'ici nos tribunaux criminels ne cherchaient leurs convictions que dans la preuve légale, c'est-à-dire que, indépendamment de l'aveu de l'accusé, il fallait pour les convaincre, la disposition concordante de deux témoins. Cette preuve, malgré sa légalité, laissait tou-

jours une incertitude pénible. Deux témoins, en effet, peuvent être des hommes immoraux, corrompus par une famille intéressée à sauver le coupable, ou séduits par un de ces rapports mystérieux qui échappent à la récusation; tandis que le jury composé d'hommes que l'on doit supposer probes et éclairés, offre à la société, au prévenu et au juge lui-même des garanties bien autrement importantes.

Sous notre ancienne législation, le juge ne se prononçait que sur la déposition des témoins; il s'isolait de toute autre circonstance et la preuve légale suffisait toujours, sinon à sa conviction, au moins à l'accomplissement d'un devoir. D'autres considérations déterminent le jury; la preuve légale ne lui suffit pas, il veut encore sa conviction morale, et il cherche celle-ci dans les antécédens de l'accusé, dans sa réputation, sa vie pré-

cédente ; il la cherche dans les circonstances plus ou moins accidentelles qui ont accompagné le délit, dans la jeunesse de l'accusé, ses séductions, son repentir et l'espoir plus ou moins certain de son retour à une bonne conduite. C'est dans cette position élevée que le jury se place pour condamner, absoudre l'accusé ou atténuer le délit, et offrir ainsi aux tribunaux l'appréciation qui les guide.

Le jury éloigne d'ailleurs l'idée d'un tribunal permanent, toujours dangereux à la liberté civile. En effet, les jurés nommés pour une seule session, déposent leurs pouvoirs et rentrent chez eux quand leur mission est accomplie. Ils ont eu d'ailleurs l'avantage d'offrir à leur patrie leur zèle et leurs talens ; tandis que, sans le jury, ils se fussent perdus dans la foule et eussent été ignorés de leurs concitoyens. D'ailleurs le jury a pour lui d'heureuses expériences. Les

Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre, la France et plus près de nous, Genève ont adopté cette institution et se félicitent du bien qu'elle a produit.

La constitution constitue d'ailleurs un juge et une justice de paix par cercle, un tribunal par district et un tribunal cantonal, dont les membres sont nommés par le grand conseil. La loi règle d'ailleurs leur organisation ainsi que celle des tribunaux militaires, du ministère public et de la police judiciaire.

V. AUTORITÉS COMMUNALES.

L'autorité communale se rapproche plus particulièrement du peuple. C'est une autorité de famille qui se resserre dans les limites de la communauté, mais qui s'étend à tout ce qui lui est utile. Le soin du culte, la police locale, le soin des subsistances, la protection des inté-

rêts publics, les écoles, les routes, les marchés, en un mot tout ce qui tient au bien-être des individus dépend de ses attributions. En rapport continuel avec le peuple, le pouvoir communal connaît ses vœux, apprécie ses besoins et s'attache particulièrement à diriger la force et les talens de chaque individu vers le bien de la communauté.

L'indépendance de cette autorité est consacrée par la constitution, c'est-à-dire que les communes en jouiront aussi longtemps que l'ordre règnera dans leur administration, que leur fortune sera sagement administrée et qu'elles tendront constamment vers le but de leur institution.

Les bourgeois dans chaque commune sont co-propriétaires des biens communaux. Cette disposition n'est point un privilége, mais un acte de justice. Pour

le comprendre, il faut remonter à l'origine des bourgeoisies, nées au sein de l'oppression féodale, et qui pour lui échapper mirent en commun leurs forces, leur courage, leurs fortunes et les ressources dont chaque individu pouvait disposer. Vous concevez alors que les héritiers de ces premiers bourgeois ont naturellement obtenu des droits à leurs propriétés. C'est encore en vertu de ce principe que les municipalités de chaque commune doivent se composer des deux tiers de bourgeois. Ceux qui ne le sont pas ont au reste un moyen fort simple de le devenir, puisque la constitution ne permet pas de leur refuser cet avantage.

L'autorité communale se divise en conseils généraux ou communaux, selon la population des communes, et en municipalités, dont les membres sont élus pour quatre ans.

HUITIÈME SOIRÉE.

LIBERTÉ ET ÉGALITÉ.

—

Le lendemain, nous nous réunîmes de bonne heure ; M. Thomas était sorti. En attendant son retour, on se mit à causer sur les précédens entretiens. Les uns parlèrent avec sens et semblèrent pénétrés des instructions qu'il leur avait données. Les autres, discutant davantage, trouvaient dans ces deux mots : *loi* et *liberté* des expressions contradictoires, et leur intelligence ne pouvait concevoir qu'un peuple libre dût en même temps obéir.

Sur ces entrefaites arrive M. Thomas. Il avait entendu quelques mots d'une conversation qui semblait s'animer, et où les mots de *liberté* et d'*égalité* reve-

naient fréquemment. — Mes amis, leur dit-il, avant d'aller plus loin, il convient de s'entendre, car il n'est point de mots qui aient fait naître plus d'illusions, et dont on ait si souvent abusé.

Vous pensez donc qu'en obéissant à la loi vous cessez d'être libres.... Pauvres gens ! votre liberté cesserait au contraire dès que la loi ne serait plus un frein.

La liberté sans doute est une belle chose, mais elle doit être compatible avec le bien de la société. Placés au milieu de nos semblables, notre liberté doit s'accorder avec la leur. Si j'étais libre d'aller dépouiller vos campagnes, il est clair que vous auriez sur la mienne le même droit que moi. Alors le plus fort ou le plus habile serait toujours le plus heureux.

Je sais bien que, dépouillé par l'injustice et privé du secours de la loi, vous pourriez à votre tour employer la force pour repousser l'aggression; mais voyez maintenant où cette doctrine vous mène. La violence déciderait de toutes les querelles; la force consacrerait l'injustice et notre liberté ressemblerait à celle des voleurs de grand chemin.

Mes bons amis, l'homme qui fait tout ce qu'il veut n'est pas libre. Il est au contraire l'esclave de celui qui, ayant le même droit, l'exerce avec plus de succès.

La nature n'offre donc qu'une liberté illusoire, dangereuse, effrayante même si elle restait sans frein. Or, ce frein, c'est la loi. Vous voyez donc que cette même loi que vous avez trouvée gênante et incommode, vous procure cependant l'avantage de dormir en repos, de jouir paisiblement du fruit de vos tra-

vaux et de laisser à vos enfans un tranquille héritage.

Rappelez-vous toujours que l'homme doit sacrifier une partie de son indépendance pour jouir de la liberté ; que celle-ci s'arrête à tout ce qui peut nuire et qu'au-delà c'est la licence, c'est l'anarchie, ce sont tous les maux qui oppriment et désolent les sociétés. Je suis libre sans doute de porter une épée, mais je ne le suis pas de me servir de cette arme pour blesser mes voisins.

Voyez ce ruisseau traversant la prairie. Il l'égaye, la fertilise et en anime le tableau. Des fleurs naissent sur ses bords, et une brillante végétation y étale ses richesses. Mais bientôt l'orage en a fait un torrent que son lit ne peut plus contenir, et dont les eaux vagabondes dévastent nos campagnes. L'une, est la liberté ré-

pandant ses richesses; l'autre, c'est la licence détruisant ses bienfaits.

Il est également bon de s'expliquer sur cette *égalité* dont vous parlez quelquefois sans l'entendre.

L'égalité n'est point dans la nature. Vous ne naissez égaux ni en taille, ni en force, ni en talens. Etablissez aujourd'hui l'égalité, déjà demain elle n'existerait plus. La violence ou les passions l'auraient bientôt détruite, et la supériorité appartiendrait toujours au plus adroit ou au plus fort.

Il fallait donc que l'état social remît chaque chose à sa place, et que la loi remédiât à l'inégalité de fait par l'égalité de droit.

Ainsi, la loi rétablit l'égalité, en ga-

rantissant à tous les Vaudois qu'ils seront traités également par elle ; qu'elle sera toujours pour eux impartiale et désintéressée ; en un mot, qu'il n'y aura jamais aucun espoir pour le vice et la puissance, aucun danger pour la vertu et la faiblesse.

Elle rétablit l'égalité dans le paiement des impôts, en ordonnant qu'ils devront être également répartis entre tous, à raison des facultés de chacun.

Elle rétablit l'égalité dans les dignités, les places et les emplois qu'elle crée, en y admettant tous les citoyens dignes d'y être appelés, quels qu'aient été le nom et l'état de leurs pères.

Elle la rétablit enfin dans les actes mêmes qui semblent la détruire, jusque dans les supériorités sociales où elle élève nos magistrats, jusque dans les

peines qu'elle prononce contre quelques coupables, parce qu'alors elle agit comme conservatrice de l'ordre et dans l'intérêt général....

NEUVIÈME SOIRÉE.

DES IMPOTS.

—

Le père Thomas revenait hier d'un village voisin. Quelques paysans le devançaient sur la route, et, ne l'apercevant pas, causaient plus librement. Ils parlaient de leurs soins domestiques, de leurs embarras, de leurs récoltes et du lourd fardeau des impôts. Leurs plaintes n'avaient point le ton de murmure ; mais elles annonçaient de l'inquiétude et de l'anxiété.

Le père Thomas connaissait ces gens-là pour d'honnêtes laboureurs et de bons citoyens, mais qui avaient besoin d'être éclairés sur des questions dont ils parlaient sans les comprendre ; pleins de bon sens et de loyauté, mais à qui il

ne manquait qu'un guide. Il s'approcha d'eux et, tout en cheminant, on s'entretint encore de l'impôt.

Les contribuables, leur dit-il, sont toujours disposés à le mal accueillir. D'injustes préventions le repoussent, et ce mot seul a quelque chose d'effrayant pour l'homme qui ne raisonne pas. Raisonnons donc; c'est volontiers le moyen de s'entendre.

Je vous l'ai déjà dit dans une autre occasion ; l'homme ne pouvait vivre seul. Ses besoins cherchaient des secours, ses peines des consolations, sa faiblesse un appui ; l'état social prit naissance. — Cependant les hommes, en se réunissant, avaient aussi rapproché leurs passions et leurs vices ; il fallait donc des freins, et la société fit des lois. Il lui fallait également des chefs, et les gouvernemens se formèrent. La religion,

devenait un premier besoin, et on créa un culte. Des écoles furent instituées, des magistrats veillèrent à notre sûreté, des hôpitaux s'ouvrirent à l'indigence, une force publique protégea notre vie et nos biens. Mais toutes ces institutions ne pouvaient subsister sans dépenses; la société chargea alors le gouvernement du soin de les faire pour elle, et elle promit d'en rembourser les frais. Delà, naquit l'impôt, c'est-à-dire, la quote-part de chaque membre de la société aux dépenses que l'Etat fait chaque jour pour son compte.

Ainsi, mes amis, ce que le citoyen paie à l'Etat, il se le donne à lui-même. Il voit l'emploi de l'impôt dans tous les objets de bien public. Il le voit se convertir en force, en protection, en justice, en instruction, en établissemens utiles, en soulagemens pour les malheureux. Il le voit réprimant d'injustes

agressions, protégeant l'orphelin, veillant sur la cabane du pauvre et réprimant les violences de l'oppression. Qu'arriverait-il si vous n'ensemenciez pas vos terres chaque année? elles ne produiraient rien, et vous attendriez inutilement l'instant de la récolte. Il en est de même de l'impôt; retranchez-le, et vous n'aurez ni appui, ni sûreté, ni justice. Vous allez sentir tout cela.

Vous, Jacques, par exemple, qui allez régulièrement une fois par semaine au marché de la ville, pour vendre vos récoltes, que feriez-vous si le mauvais état des chemins laissait vos blés sans consommateurs et vos terres sans revenus? Il est vrai qu'on peut réparer les routes, mais il faut des pierres, des sables et des bras. C'est à l'impôt à y suffire. Vous voyez donc, qu'en le payant, vos transports deviennent plus faciles, et que, par l'augmentation de votre

revenu, vous êtes à l'instant remboursé.

Mais je suppose de bonnes routes. Vous arrivez, vous vendez vos denrées, et bientôt la mauvaise foi de votre acheteur trompe tous vos calculs. Dans cette position, dites-moi ce que vous deviendriez si la société sans force et la loi sans organe ne vous protégeaient pas et vous laissaient sans appui contre le vol et l'injustice ? Cette protection exige sans doute des magistrats, des juges, des dépenses ; mais puisqu'elle vous est utile, vous seriez un fou de n'y pas concourir.

D'un autre côté, on ne sait ce qui peut arriver. Des désastres peuvent atteindre vos récoltes, la foudre détruire vos maisons, une épidémie dépeupler vos étables.... alors de quel droit réclameriez-vous des secours, si, dans le

temps de votre prospérité, vous aviez refusé les modiques contributions qui vous étaient demandées pour préparer d'avance des ressources au malheur ?

Vous sentez, tout comme moi, l'importance de la religion et d'un culte public. Pères de famille, vous désirez des instituteurs éclairés et de bonnes écoles..... Alors, mes amis, il est juste de payer l'impôt, parce que c'est avec lui qu'on pourvoit aux besoins de l'instruction et du culte, et que, sans lui, vous ne pourriez avoir ni ministres, ni instituteurs.

Vaudois et amis d'une liberté sage, vous chérissez votre indépendance et vos institutions. J'aime à penser qu'elles ne seront jamais menacées; mais enfin, si elles l'étaient, ne voyez-vous pas avec sécurité se former autour de vous une petite armée, vos

milices s'exercer dans des camps, vos soldats s'habituer à la discipline et aux armes ? Toutes ces institutions sont dispendieuses sans doute, mais puisqu'elles sont nécessaires à votre repos, puisque la conservation de vos libertés, de vos familles et de vos propriétés réclame une force publique, avouez que vous feriez un bien mauvais calcul en refusant l'impôt qui y est consacré.

Et si, comme nous l'avons craint, il y a quelques années, la famine était à nos portes; si nos greniers appauvris, nos bourses épuisées allaient nous offrir une seconde fois de désolans tableaux, qui achèterait des grains, qui préparerait des réserves, qui pourrait réparer ces malheurs ? Si le gouvernement n'y pourvoyait pas, il faudrait que vous le fissiez vous-mêmes; mais convenez qu'alors vous le feriez plus chèrement et plus mal.

Que répondriez-vous à l'homme qui viendrait vous dire : il faut désarmer nos milices, licencier nos gendarmes, fermer nos tribunaux, laisser dégrader nos chemins, démolir les églises, les écoles, les hôpitaux ? vous traiteriez cet homme comme un fou. Cependant en refusant l'impôt, tout ce que cet insensé voulait, vous le feriez vous-mêmes.

Calculez donc toutes les dépenses publiques qui sont acquittées par l'impôt, et vous reconnaîtrez qu'elles servent à éviter au peuple une foule de dépenses particulières qui lui auraient coûté beaucoup plus ; car enfin il faudra toujours des pasteurs à votre raison, des chemins à votre industrie, des écoles à vos enfans, des hôpitaux à vos malades et des lois à votre sûreté. Avant donc de vous effrayer, mes amis, faites comme tout homme raisonnable qui s'entend aux affaires, commencez par calculer ce qu'on

vous donne pour votre argent, avant de regretter l'argent que vous donnez.

Vous savez d'ailleurs que les dépenses publiques sont réglées par vos représentants, qu'un compte annuel en justifie l'emploi, et qu'aucun citoyen ne peut réclamer un privilége. En payant un écu, vous pouvez, en quelque manière, le suivre dans sa route et le voir prospérer en chemin.

La petite harangue du Père Thomas parut faire une vive impression sur ces bonnes gens. Ils comprirent que tout ce qu'ils payaient était employé pour eux-mêmes, et que, dans un état libre et sage, l'impôt n'est jamais une perte pour le citoyen.

DIXIÈME SOIRÉE.

DE LA PATRIE.

—

Les institutions, continua le père Thomas, dont la constitution vient de doter le canton doivent obtenir tout votre attachement, si vous songez aux soins particuliers qu'elles ont pris des intérêts du peuple.

Le vaudois doit donc aimer sa patrie, parce que c'est dans son sein, c'est par elle, c'est avec elle qu'il jouit des bienfaits de ses institutions. Il doit l'aimer comme une mère qui l'a fait naître et qui l'a élevé, qui a souri à ses jeunes années, et lui a prodigué sa tendresse et ses soins, comme une amie qui le console dans les jours de malheur; comme une sentinelle fidèle qui veille autour de sa

demeure, pour en écarter les dangers et y conserver la paix, le repos et les mœurs.

Mais qu'est-ce que la patrie ? Est-ce cette vile poussière que nos pieds ont foulée dans l'enfance ? Est-ce cette motte de gazon où je vais m'asseoir chaque matin pour assister au lever du soleil ?

Une vérité de sentiment, mes amis, ne peut jamais s'analyser que d'une manière imparfaite. Cependant si je consulte ma raison, mes affections et mes souvenirs, ils m'ont déjà répondu :

La patrie est là où coulèrent paisibles et heureuses les premières années de ma vie ; c'est le lieu qui fut le témoin des pures joies de mon enfance, des premiers sentimens de mon âme, des premières émotions de mon cœur.

La patrie est le pays où l'homme a reçu les premières leçons de probité, de religion et de morale; où il se réjouit de reposer auprès du tombeau de ses pères, après avoir vécu près du berceau de ses enfans.

La patrie est le pays auquel nous attachent des institutions protectrices et les bienfaits de la liberté; où les propriétés, le travail, l'industrie sont sous la protection de la loi, et dont le séjour paisible et fortuné nous aide à supporter les peines de la vie.

L'homme sans patrie est un arbre qui ne vit que par sa cîme. La terre lui manque, il n'a plus de racines. Toutes ses feuilles ont perdu cette fraîcheur de jeunesse, ce ton de santé et de force qui en faisaient la beauté. Tristement incliné vers la terre, il languit; ses forces se resserrent et s'obstruent; la sève qui

l'entretenait cesse de le soutenir; le moindre vent l'abat; et ses fruits flétrissent et tombent... Pour l'homme sans patrie, plus d'amis, plus de voisins, plus de toit paternel. Si elle triomphe, il reste étranger à sa gloire; si elle est libre, son bonheur ne le touche plus. Loin de ses antiques foyers, ses plus belles facultés se flétrissent. Aux approches des brouillards et des vents, il n'a plus rien qui ranime son courage abattu, rien qui le rattache à la vie. Il meurt enfin, et l'on passe sur sa tombe isolée sans y laisser un souvenir.

Les affections des hommes sont en général le fruit de leurs habitudes; elles se rattachent à la patrie par les plus glorieux souvenirs. Cherchez ces champs de bataille où l'ambition dévora des milliers de victimes; vous n'envisagerez qu'avec horreur ces solitudes vastes, sombres, désertes, auxquelles l'âme ne se lie par

aucun souvenir.... Mais demandez où quelques Suisses moururent pour leur patrie et pour leur liberté; cherchez les champs de Morgarten, de Laupen, de Sempach, de Grandson, de S^t^-Jacques, et là, d'immortels souvenirs parleront à votre âme, et lui répèteront comment on aime sa patrie, comment un peuple fier et libre parvient à la sauver.

Ouvrez notre histoire. Il n'est pas une page où vous ne trouviez une grande leçon. Le temps a dévoré les héros qui nous étonnèrent; mais leurs vertus et leur courage ne périront jamais.

Trois hommes pauvres, isolés, mais justes et vertueux, Furst, Stauffacher et Melchtal, jurent d'affranchir leur pays. S'ils succombent, l'échafaud les attend. Ils le bravent pour leur patrie, et l'amour qui les attache à elle leur apprend à dédaigner la mort.

Bientôt les Suisses triomphent à Morgarten, et il semble que ce peuple, aigri par l'infortune, va devenir terrible dans son ressentiment.... Non; il l'oublie quand il peut l'exercer; aucun crime ne profane sa gloire, et c'est au moment même où le succès lui permet la vengeance qu'il consacre sa révolution par l'amour de la justice, de l'ordre et des vertus... Et quelles vertus encore ! Gessler a déchiré leur patrie, et les Suisses blâment la vengeance de Tell. Albert a voulu asservir leurs vallées, et ils refusent un asile à ses assassins. La victoire les invite à l'indépendance, mais, satisfaits d'avoir expulsé leurs tyrans, ils se replacent sous la protection de l'empire et signent ce célèbre pacte de Brunnen, auquel tous les enfans de la Suisse devaient successivement adhérer. Ainsi s'élève la confédération helvétique sur les principes conservateurs des états et de la liberté; ainsi ils aimaient leur patrie.

A Laupen, quelques années plus tard, les Bernois terrassent cette aristocratie féodale qui menaçait d'anéantir leurs cités; mais qui a vaincu ? C'est encore leur patrie. Berne dut son salut au courage ; elle le dut surtout aux vertus qu'inspiraient ses lois et ses mœurs.

A Sempach, la liberté rallie encore nos pères ; mais la victoire semble les trahir un instant. Longtemps les bataillons serrés des Autrichiens opposent une masse impénétrable aux attaques des Suisses, lorsqu'un citoyen d'Unterwald, Arnold de Winkelried, se tournant vers ses compatriotes : « Camarades, leur » dit-il, je vais me sacrifier pour vous » et la patrie ; je vous recommande ma » femme et mes enfans... » Aussitôt, jetant son armure, il s'élance au milieu des bataillons ennemis, et embrassant autant de piques que ses bras peuvent en contenir, il ouvre à ses compatriotes le che-

min de la victoire. Le héros tombe, mais les Suisses ont vaincu... Qui l'a donc inspiré ? Qui a placé dans son cœur cette résolution magnanime ?... C'est la patrie ; Winkelried vous l'a dit.

Dans les Grisons s'élève un antique tilleul, près duquel quelques hommes, vêtus de sarraux gris, jurèrent, il y a quatre siècles, de vivre et de mourir libres et justes. Là, leurs enfans célèbrent encore l'anniversaire de leur indépendance autour de cet arbre sacré... heureux le peuple qui peut encore célébrer sans rougir, la mémoire d'un serment généreux, au bout de plusieurs siècles !

A Malzer-Heiden, en 1499, Bénédict Fontana commandait huit mille Grisons contre quinze mille Autrichiens. Un coup mortel l'atteint au milieu de sa gloire. D'une main, il retient ses entrailles prêtes à s'échapper de sa large blessure ;

de l'autre, encore armée de sa pique, il repousse les efforts ennemis. Cependant ses forces s'épuisent; déjà ses soldats plient et la victoire semble leur échapper. Fontana ramassa alors ses forces : « Courage, compagnons, leur dit-» il, ma perte n'est que celle d'un hom-» me ; c'est la patrie qu'il faut sauver ».... et aussitôt la victoire reparaît, la patrie est sauvée.

Bientôt l'histoire nous montre la Suisse pauvre, resserrée dans un petit territoire, mais libre, mais guerrière, luttant contre le duc de Bourgogne, le plus riche prince de son siècle, et dont les états surpassaient en étendue ceux de la plupart des rois. Il a surpris les Suisses au milieu des discordes intestines; la Confédération touche à sa ruine par la désunion..... mais qui a aussitôt éteint ces torches incendiaires? qui a rallié les Suisses sous un seul étendart?

La patrie en danger. C'est elle qui, pour vaincre à Grandson, à Morat, a réveillé le génie helvétique.

Au reste, mes amis, ce n'est point seulement dans nos annales antiques que vous pourrez retrouver ces beaux exemples de courage et de dévouement. Les événements modernes vous offrent d'aussi grandes proportions et des mouvemens également sublimes.

Notre révolution venait de parcourir la Suisse et d'atteindre les petits cantons. Rien n'égalait à leurs yeux le malheur de perdre une constitution fondée par leurs ancêtres ; tous jurèrent de se sacrifier à leur patrie et de mourir pour elle plutôt que de plier sous un joug étranger. Aussitôt le courage et l'audace suppléent à la faiblesse : un cri de guerre retentit dans les Alpes ; tout est en armes, tout est soldat. Déjà plusieurs

combats glorieux ont secondé cet élan magnanime, mais les masses ennemies s'avancent, et quand le dernier rayon d'espoir s'évanouit, ce peuple veut encore résister et mourir. Il se soumet enfin, mais il tombe en héros, l'Europe l'admire, et les Français eux-mêmes se plaisent à honorer sa gloire et ses revers.

Des traits sublimes signalent cette époque immortelle. Après le combat de Wollerau, le capitaine Hauser, couché parmi les morts, est aperçu par un officier français. « Courage, camarade, » lui dit-il, voyant qu'il respirait encore. Hauser, fixant alors sur l'officier ses regards défaillans : « Ce n'est pas le cou» rage, répondit-il, ce sont les forces » qui me manquent. » Le français, touché de cette réponse, ordonne de prendre soin du blessé, qui est sauvé et renaît à la vie.

La plaine de Morgarten, les lieux mêmes où déposaient les tombeaux de leurs pères, fut également glorieuse pour les enfans. Les Suisses y firent un dernier effort pour sauver leur patrie. Les tirailleurs, continuellement occupés à combattre, se faisaient charger leurs armes par des enfans. Les femmes et les filles s'étaient attelées aux canons, et les traînaient par monts et par vaux jusqu'au champ de bataille. Presque toutes les femmes du pays s'étaient armées de massues; elles s'étaient fait une espèce d'uniforme avec des sarraux de berger; un bandeau blanc ceignait leur tête. Si quelque lâche prenait la fuite, elles le ramenaient au combat.

Un soldat de Schwytz avait été blessé grièvement à la cuisse dans l'affaire du 2 mars; il se borne à bander sa blessure et retourne au combat. Deux heures après, un coup de feu l'atteint et le ren-

verse. « Va-t'en chez toi, » lui dit son officier. — « Pourquoi cela, répondit-» il en se relevant, n'ai-je pas encore » mes mains pour tirer? » — Bientôt après, il reçoit au bras une troisième blessure. « Maintenant, dit-il froide-» ment, j'en ai assez, » et cet homme intrépide retourne à son village, et fait encore le même jour un trajet de huit lieues.

Lorsque le général de Schaumbourg attaqua à Langnau les milices bernoises, un canonnier du bataillon de Werdt (ce brave homme était des environs de Büren), restait immobile au milieu de ses chevaux, au moment où les Français entraient dans le village. Un soldat lui offre la vie en lui appuyant la bayonnette sur la poitrine. « Je ne veux point de » grâce des ennemis de mon pays, » répondit-il, et il tombe percé de coups.

La même année (1798), un corps de troupes Grisonnes, forcé de céder au nombre, était vivement poursuivi. Déjà les Français étaient entrés dans le village d'Ems et allaient atteindre les Suisses. Une fille de 21 ans, Marie Bühler, se jette sur la bride des chevaux du premier canon ennemi et assomme le conducteur d'un coup de massue. Celui qui mène le second canon éprouve le même sort, ce qui obstrua tellement la route étroite du village, que les Grisons eurent le temps de réunir leurs forces, d'attaquer à leur tour les Français et de les repousser.

Le canton d'Unterwald, inondé d'ennemis, offre le même héroïsme. Dix-huit jeunes filles combattirent et trouvèrent la mort près de la chapelle de Winkelried. Dans le voisinage de Stantz, quarante-cinq hommes luttèrent contre tout un bataillon. Le nommé Burdi d'Em-

maten combattit seul contre une demi-douzaine de français; terrassé et couvert de blessures, il se défendit jusqu'au dernier soupir. Un vieillard malade quitta son lit, se fit apporter ses armes et eut du moins la gloire de mourir en héros. Six cents bâtimens, maisons, étables, granges, églises et chapelles avaient été dévorés par les flammes. Leur patrie disparaissait sous des tas de décombres, et les Suisses, fiers de mourir pour elle, la défendaient encore.

Les passages du Schindelleghi furent disputés avec le même courage. Un soldat suisse, ayant été entouré par les ennemis, ceux-ci lui déclarèrent qu'il fallait se résoudre à mourir, ou leur indiquer un sentier qui devait favoriser leur attaque. « Je connais le sentier, répon» dit-il, en regardant froidement les fu» sils dirigés contre lui, mais je ne vous » le montrerai pas » ..... et, nouveau

Décius, il tombe sous les balles ennemies.

Voyez plus tard ce citoyen illustre, ce Frédéric César *La Harpe*, vieillissant au milieu de nous, entouré des plus beaux souvenirs. Poursuivi, proscrit, exilé de sa patrie, savez-vous comment il se venge ? Il se rappelle les relations d'amitié qui le lient à l'empereur Alexandre et il accourt demander à ce souverain la liberté de ce canton. Il l'obtient, et au moment où un complot perfide menace les Vaudois, il a le bonheur de leur offrir le bienfait de leur indépendance.

Rappelez-vous enfin, mes amis, cette époque où la Suisse menacée par une puissance voisine, sembla confier aux cantons de Vaud et de Genève la mission de la sauver. Le danger était grand, le zèle des Vaudois devint plus grand encore, et c'est dans leur courage et leur

patriotisme qu'il faut chercher cet élan généreux qui les entraîna aux frontières, décidés à combattre pour leur indépendance et réunissant tout ce qu'il y avait dans le canton, de courage et de bras.

Il y a dans tout cela, mes amis, quelque chose de beau, de grand, d'antique qu'on ne peut exprimer, mais qu'explique cependant l'amour de la patrie. Il n'y a qu'elle qui puisse inspirer ce dévouement héroïque; le courage seul ne va pas jusque-là.

ONZIÈME SOIRÉE.

(Suite de la précédente.)

—

Vous aussi, mes amis, la patrie vous rallierait aux frontières, car c'est ainsi qu'on doit la défendre et s'immoler pour elle, lorsque nos plus précieux intérêts nous lient à son sort.... Comme les héros de jadis, comme les Suisses d'un autre âge, vous voleriez aux armes, aux drapeaux, aux dangers. Son premier cri serait entendu sur les bords de vos lacs, dans vos cités, dans vos montagnes. Vous voudriez la sauver ou mourir avec elle, parce que, avec elle, disparaîtraient vos lois et vos institutions.

Et quel peuple en effet pourrait mieux affectionner sa patrie ! Quel pays mériterait mieux d'être aimé !

Vous vivez, mes amis, dans une terre de repos, où la nature a prodigué ses dons, où la paix a multiplié ses bienfaits. Vous n'avez entendu que de bien loin le bruit des agitations qui ont bouleversé le monde, et, tandis que d'autres peuples déplorent leurs campagnes ruinées, vous cultivez les vôtres avec tranquillité.

Vous concourez à la formation de la loi même qui vous gouverne, au moyen des mandataires que vous choisissez et qui la font pour vous.

Vous jouissez en sécurité de vos domaines et de vos héritages, parce que vous savez que la loi tend à les protéger.

Vous payez quelques impôts, mais vous avez le droit d'en constater la nécessité, d'en suivre et d'en reconnaître l'emploi.

Si on vous fait un procès, un magis-

trat conciliateur se place entre votre adversaire et vous. S'il ne peut parvenir à vous rapprocher, des tribunaux sont ouverts à vos réclamations et ils les écoutent comme celles du riche. On ne peut vous distraire de vos juges légitimes, et vous juger que d'après la loi.

Des écoles gratuites sont ouvertes à vos enfans. S'ils profitent des moyens qui leur sont offerts, s'ils se rendent capables de remplir des places, il n'en existe aucune à laquelle ils ne puissent prétendre. Vous participez enfin aux avantages que des institutions bienfaisantes assurent à vos familles, et aux secours que peuvent réclamer vos malheurs.

Vous devez donc aimer une constitution qui vous offre tous ces avantages, et votre premier intérêt est de la défendre et de la conserver.

SECONDE PARTIE.

DOUZIÈME SOIRÉE.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

Je vous ai entretenu mes amis, des diverses parties de notre organisation politique et vous aurez déjà compris que l'état de Vaud, quoique jeune encore, comme état indépendant, a déjà obtenu de sa constitution, tout ce que lui avaient promis ses révolutions précédentes, mais cela ne doit pas vous suffire. Nos institutions vous ont fait hommes libres; il faut que votre vie privée réponde à cette qualité. Il faut que la paix et le bonheur se pressent autour du foyer domestique et que l'ordre, le travail et l'économie règnent dans vos maisons.

Je m'adresse non-seulement à vous, mes chers voisins, qui avez une famille dont vous voulez assurer le bonheur, mais à vous aussi, mes petits amis, qui fréquentez encore nos écoles, rappelez-vous que l'instruction est le seul moyen de parvenir à des succès utiles et d'obtenir l'estime de la société. Il n'est, vous le savez, aucune place, quelle que soit son importance, à laquelle le villageois ne puisse aujourd'hui s'élever; mais il ne peut y parvenir que quand il en sera jugé digne, et il ne le sera réellement que quand il aura obtenu par l'instruction les lumières que la patrie a le droit de réclamer. La constitution a fait un grand conseil, des tribunaux, des juges, des jurés; mais comment remplirez-vous ces diverses fonctions si vous restez sans éducation, sans culture et dépourvus de ces connaissances qu'un peuple libre doit être impatient d'obtenir.

Le plus grand service que les habitans des campagnes puissent rendre à leurs enfans est donc de les instruire. Ils vont vivre sous de nouvelles lois, ils doivent donc les connaître, car ce n'est que quand ils les connaîtront qu'ils pourront les aimer.

Une toile neuve reçoit plus facilement et conserve plus longtemps les premières couleurs qu'on lui donne ; c'est donc de bonne heure que vous devez instruire vos enfans. Je vois chacun de vous occupé des soins de sa ferme. Ici vous élaguez les branches gourmandes ; vous greffez des rameaux choisis sur des tiges sauvages, partout vous perfectionnez les espèces, ou vous combattez par une culture attentive la malignité du climat..... Pourquoi donneriez-vous moins de soins à vos enfans qu'aux plantes de vos serres ? Pourquoi attendriez-vous que l'arbre soit durci par le temps et ait pris sa

croissance et sa force, pour lui donner la direction la plus convenable à son utilité ?

C'est dans la jeunesse que la mémoire a le plus d'activité ; ce que nous avons appris dans nos premières années est toujours ce que nous savons le mieux. Il faut donc en profiter pour éclairer la raison d'un jeune homme, et pour écarter toutes ces notions fausses, toutes ces idées superstitieuses qui germent dans nos campagnes et qui s'empareraient facilement de lui.

Les maux qui naissent de l'ignorance et de l'oisiveté sont incalculables ; tous les vices croissent sur ce terrain. En négligeant l'éducation de vos enfans, vous leur préparez le plus triste avenir, et à vous-mêmes des regrets qu'un jour il ne sera plus temps d'adoucir, et pour lesquels il ne vous restera que des larmes.

Vous vous plaignez souvent de l'inégalité qui règle les destinées des hommes. Voulez-vous rétablir l'équilibre? Instruisez vos enfans. L'inégalité qui résulte de l'ignorance est la plus redoutable de toutes. Notre constitution, par exemple, ne connaît d'autre privilége que celui du mérite et des lumières; mais je vous le répète comment l'ignorant parviendra-t-il à profiter de l'égalité politique établie par nos institutions? Sa position ressemblera toujours à celle d'un esclave; un sac vide ne peut rester debout.

Avec de l'instruction, au contraire, vos enfans pourront devenir d'utiles citoyens, obtenir l'estime et la considération générale, mériter un jour la reconnaissance de leur patrie, s'asseoir dans ses conseils, concourir peut-être à sa gloire et préparer alors à votre vieilles-

se des récompenses et des consolations.

Considérez d'ailleurs ce qui se passe dans le monde. Ne voyez-vous pas l'homme ignorant devenir constamment la dupe des autres ? L'un, forcé de soutenir un procès, n'a-t-il pas été victime d'un homme astucieux ? N'a-t-on pas surpris à cet autre, une signature qui a ruiné sa famille ? Ce troisième, en souscrivant un engagement funeste à sa fortune, n'a-t-il pas à se reprocher l'imprudence qui a détruit son repos ?... Avouez pourtant, mes amis, que tout cela n'arriverait pas si leur éducation eût été plus soignée et qu'elle les eût mieux éclairés sur des règles qu'on ne viole jamais sans regret.

L'instruction accoutumera d'ailleurs vos enfans au travail et à l'ordre ; vous ne les verrez ni vagabonds ni fainéans

quand ils connaîtront leurs devoirs. Jeunes encore, mais accoutumés à une vie laborieuse et réglée, ils pourront vous aider à administrer votre ferme. Plus tard, vous pourrez les placer avantageusement, et un jour, quand le temps aura usé vos forces, ils pourront adoucir vos vieilles années et jeter quelques fleurs sur les bords de votre tombeau.

Je veux ensuite que vos enfans en sachent assez pour éviter les fraudes, les erreurs et les pertes auxquelles on est exposé chaque jour. Je veux qu'ils puissent régler leurs affaires eux-mêmes, qu'ils ne dépendent de personne et qu'ils ne courent pas le risque d'être souvent trompés. Pour cela, ils doivent apprendre à lire, à écrire, à compter. A chaque moment de leur vie, ils en sentiront l'utilité; ils verront plus clair dans leurs affaires, et ils n'auront plus besoin de

secours étrangers. Sans l'instruction, il n'y a point de véritable liberté; la partie du peuple qui ne sait ni lire, ni écrire, ni calculer, sera toujours dépendante de l'autre.

TREIZIÈME SOIRÉE.

UNE PREMIÈRE COMMUNION.

—

L'intérêt le plus pressant de tous est celui de l'instruction religieuse. Je sais bien que le sentiment religieux est dans le cœur de l'homme, mais il faut l'y chercher et l'y développer; car sans elle, que deviendraient vos enfans? La plus hideuse immoralité se répandrait bientôt dans nos campagnes, et les lois impuissantes contre elle, ou par l'adresse qui les élude, ou par la force qui les brave, laisseraient la société sans base et le vice sans frein. L'intérêt le plus actif des familles est donc d'entretenir la religion dans leur sein, de la lier à tous les actes de la vie, et de s'en faire une amie dans le malheur et un guide vers une meilleure patrie.

M. Thomas en était là lorsque son jeune neveu entra timidement dans la chambre et se jeta dans les bras de son oncle déjà ouverts pour le recevoir. — Viens que je t'embrasse, mon ami, lui dit M. Thomas. Ce matin tu t'es pour la première fois approché de la table sacrée, et une nouvelle vie a commencé pour toi. Comme tu as grandi, mon bon Jules!... Hier, tu étais encore un enfant, dont les pas chancelans et timides attendaient un guide assuré. Aujourd'hui tu es un homme.

Lève donc la tête, mon ami. Te voilà membre de la société ; la religion a agrandi tes pensées. Bientôt tu seras utile à tes concitoyens; tu prendras le schako du soldat ; tu pourras même, au besoin, défendre ta patrie et dans cette nouvelle carrière, la religion conduira ton cœur et ton bras.

Ne crains plus le malheur. Il pourra s'appesantir sur ta tête; car cette vie est un sentier difficile à gravir. Tu pourras ressentir l'injustice des hommes; un revers imprévu peut ruiner ta fortune; la mort peut enlever tes proches, briser toutes tes affections. Mais, je te le répète, ne crains pas le malheur; la religion t'offre maintenant un asile.

Tu pourras éprouver les ravages du temps, l'ennui de la vieillesse; mais ne crains pas la mort. La religion n'a-t-elle pas placé l'espoir sur les bords du tombeau? Aujourd'hui même, ne t'a-t-elle pas montré l'éternité au delà de la vie.

On pourra calomnier tes vertus, oublier ta fidélité, dédaigner tes services... Que t'importe? Tu sais maintenant qu'il existe un être pour qui l'amour de la patrie, de la justice et de la vertu ne sont pas de vains mots.

Tu pourras hésiter sur un généreux sacrifice, près d'une action vertueuse, ou d'un secours réclamé par la douleur d'autrui.... Non, tu n'hésites plus et quand tu sèches une larme, quand tu braves un danger, quand tu protéges l'innocence opprimée, c'est que tu cherches déjà dans la religion la source des vertus.

Tu vas donc participer aux bienfaits de nos conventions sociales, et à cette touchante communauté de joies, de peines, de besoins, d'assistance qui réunit les hommes.... Mais ne t'abuse pas. Hier peut-être, on t'eût pardonné l'oubli de tes devoirs. Aujourd'hui, tu les connais; on serait inflexible. L'ignorance ne peut plus t'excuser, car la religion t'a maintenant éclairé sur les rapports qui existent entre Dieu, les hommes et toi-même.

En t'attachant à une patrie et à une fa-

mille, Dieu t'a imposé des devoirs. Les oublier, c'est l'outrager lui-même. Il a placé dans le ciel le premier anneau de la chaîne qui lie tous les hommes, et si jamais tu venais à la rompre, tu serais non-seulement rebelle aux lois que tu dois respecter, mais à la religion même qui leur a donné sa sanction.

Ainsi, parce que tu es religieux, tu seras bon fils, bon époux et bon père; les vertus ne s'isolent jamais. Tu seras encore bon citoyen; ton pays pourra compter sur ton zèle. Tu obéiras aux lois qui le régissent, tu ne troubleras pas l'ordre qui y est établi.

C'est ainsi que la religion se reproduit dans tous les actes de la vie, et qu'elle prend toutes les formes pour produire le bien. On la voit solennelle dans les temples de l'Eternel, modeste dans l'intérieur des familles, auguste dans les

conseils de l'Etat, consolante dans l'asile du pauvre. C'est elle qui a armé le soldat défendant sa patrie, qui a inspiré l'orateur plaidant la cause de la morale et de l'humanité, qui élève sa voix dans les tribunaux pour défendre le denier de la veuve; et cette religion là, tu en retrouveras le principe, non dans les actes fanatiques de la superstition, mais à chaque phrase du texte évangélique, et dans les vertus douces et touchantes de son divin auteur.

Chéris-la donc, mais soit simple comme elle. Sers Dieu, car il est la source de toutes les vertus; mais ne fais pas consister la piété dans de ridicules pratiques, et ne crois pas que tu remplis un acte religieux en te séparant du culte de tes pères, en méprisant les lois de ton pays et en négligeant tes devoirs sociaux.

Ecoute encore mon ami!... Le culte que tu dois à l'Etre suprême doit t'appeler souvent dans son temple, dans la maison de Dieu, dans cette église nationale, où tu viens de communier pour la première fois et où tout te rappelle des souvenirs touchans et d'utiles exemples.

QUATORZIÈME SOIRÉE.

LE RÉGENT DE VILLAGE.

—

M. Thomas s'entretenait souvent avec le régent du village. Il aimait à lui rappeler l'importance de sa vocation et l'influence qu'elle pouvait exercer sur la société.

Je vous compare, lui disait-il un jour, à un cultivateur chargé de défricher un sol souvent rebelle, et d'y faire fleurir de riches et belles moissons. Il commence par le débarrasser des ronces qui le couvrent. Son labour est profond; il choisit bien ses semences, profite de tous les beaux jours, nettoie les herbes gourmandes et trouve enfin ses récompenses dans la beauté des récoltes et l'utilité des produits.

Votre mission est belle, lui disait encore le père Thomas, mais délicate. Elle vous prépare l'estime publique et la reconnaissance de vos concitoyens, mais elle exige de la vigilance, des soins et une grande attention sur vous même.

Ce n'est pas seulement dans vos fonctions que vous devez rechercher la considération de vos élèves, mais dans votre vie privée et vos relations domestiques. Comment en effet vous respecteraient-ils dans la classe, s'ils vous ont vu au cabaret? Que pourront-ils vous dire en vous saluant le matin, si, la veille, ils ont rougi de vous? Vantez leur alors la sobriété, la modération, les vertus, ils vous accuseront d'ajouter l'hypocrisie au vice. Exhortez-les à l'ordre et au travail, ils ne vous croiront plus lorsqu'ils vous auront vu désœuvré. Parlez-leur d'activité, ils se rappelleront que vous négligez vos affaires. Recom-

mandez-leur la charité chrétienne, ils penseront au jour où ils vous ont entendu médire d'un voisin.

A l'âge de vos élèves, tout fait une vive impression ; tout, jusqu'au ton avec lequel vous leur parlerez, peut avoir de l'influence. L'enfant ne peut devenir bon avec le maître qui le maltraite, ni poli avec l'homme qui ne l'est pas. On ne saurait imaginer l'importance des moindres paroles, et combien il est essentiel de réunir l'exemple à la leçon.

Dans sa classe, l'instituteur doit être comme le juge, froid, calme, impartial; il traitera l'enfant du riche comme celui du pauvre, et, soit qu'il punisse, soit qu'il récompense, l'arbitraire doit lui être étranger. C'est l'application, c'est la vertu, ce sont les bonnes mœurs, et non les avantages extérieurs qui doivent devenir les seuls titres de sa prédilection.

L'instituteur cherchera à se faire craindre, mais il ne négligera pas le bonheur d'être aimé. La route du cœur est la plus facile, et c'est presque toujours par là qu'on parvient à son but, surtout dans cet âge flexible où les premières impressions s'arrêtent et se développent avec facilité.

L'humeur et la brusquerie gâteraient tout; la colère porterait le mal à son comble. L'instituteur doit conserver cette dignité, cette fermeté de caractère qui inspire le respect, mais qui doit toujours être au niveau de la bonté du cœur pour devenir utile.

Si quelque chose peut engager l'instituteur honnête à remplir ses devoirs, c'est la responsabilité morale qui y est attachée. Lorsqu'il se répètera sans cesse que le bonheur ou le malheur de ses élèves dépendront des premiers soins qu'il

leur aura donnés, lorsqu'il déroulera le tableau des misères et des crimes que son insouciance peut amasser sur leurs têtes, cessant alors de regarder sa place comme une simple branche d'industrie, il prendra de sa mission une plus noble idée et se regardera comme le premier auxiliaire de l'ordre et de la loi.

Quelques villageois s'étaient insensiblement approchés. Le père Thomas s'adressa à eux et leur dit :

Si les régens remplissent ainsi leurs devoirs ; s'ils ouvrent le cœur de leurs élèves aux saintes vérités de notre religion, s'ils leur apprennent à aimer la vertu, la patrie... Alors, mes amis, je ne connais aucun citoyen dans l'Etat, quelles que soient les fonctions qu'on lui ait confiées, qui mérite à un plus haut degré l'estime et la considération.

On ne réfléchit point assez dans vos villages à la gravité des fonctions qu'ils exercent et à tout ce qu'une commune peut espérer de leurs conseils et de leur vigilance. Les difficultés qu'ils ont à surmonter, le courage qu'elles exigent, les services qu'ils ont rendus, tout cela nous échappe aisément. Souvent nous traitons comme un simple manœuvre celui auquel devraient nous lier l'affection, l'intérêt et la reconnaissance. Souvent nous regrettons le misérable salaire attaché à leurs places, et, même en convenant des bienfaits de l'éducation, nous semblons dédaigner ceux auxquels nous devons ce précieux avantage.

Les jeunes gens confiés à leurs soins doivent également sentir l'immense bienfait qu'ils leur doivent. Devenus membres de la société ils se rappelleront avec délices les soins paternels de leurs maîtres, leurs conseils, leur exemple et jus-

qu'à leur sévérité. Ils béniront ces premières années doucement écoulées dans l'essai de la vie, et ils retrouveront dans la seule pensée du collége une espèce d'asile contre les séductions du monde et les accidens de l'avenir.

QUINZIÈME SOIRÉE.

TRAVAIL ET RÉCOMPENSE.

—

M. Thomas m'avait proposé ce matin de l'accompagner chez un de ses amis, cultivateur aisé et propriétaire d'un bon domaine à deux lieues de notre village. Le beau temps invitait à la promenade ; nous nous mîmes en route de bon matin pour éviter les heures de chaleur.

M. Gérard ne nous attendait pas, mais il nous reçut avec cet air ouvert et cette franche gaîté qui met d'abord tout le monde à son aise. Nous le trouvâmes près de sa maison, à la tête de quelques ouvriers dont il dirigeait les travaux. — Eh ! c'est vous, père Thomas, dit-il en s'approchant de nous et soulevant un peu son bonnet de coton. — Mais nous vous

dérangeons peut-être ; vous êtes à l'ouvrage ! — Eh ! que voulez-vous ? On y est quelquefois ; l'œil du maître ne fait jamais de mal.

M. Gérard, déjà parvenu à un âge avancé, n'avait point paru souffrir du déclin des années, et conservait cette vigueur de l'esprit, cette chaleur de l'âme qui soutiennent si bien la santé. Il nous conduisit à son habitation. Sa femme, grosse, grasse et bonne réjouie, nous accueillit avec cette aisance et cette bonne humeur qui semblaient être chez elle des hôtes habituels. Quelques verres furent bientôt rincés ; M. Gérard apportait deux bouteilles..... C'est du bon coin, nous dit-il en rentrant.

Le dîner n'était prêt qu'à midi. En attendant, M. Gérard nous conduisit dans les environs de la ferme. Nous parcourûmes successivement avec lui les écuries,

la basse-cour, la laiterie, le plantage, et partout nous eûmes l'occasion d'admirer les soins les plus actifs et les mieux entendus. Tout annonçait cette habitude de l'ordre qui, dans les affaires, double le temps, et cet amour de ses devoirs qui en rend l'exécution si facile. La maison était située au centre du domaine. De là, la vue s'égarait sur une vaste prairie couverte d'arbres fruitiers. Plus loin, quelques vignes s'élevaient en amphithéâtre. La basse-cour était remplie d'animaux domestiques, et cinq à six vaches, paissant au bruit des sonnettes champêtres, offraient l'image de la prospérité.

Le dîner fut bientôt servi. Il était simple, mais abondant, offert surtout avec cette cordialité qui donne du prix aux plus petites choses. La conversation s'égara tour-à-tour sur les plaisirs des champs, la douceur des scènes domesti-

ques, la nature des terres et le fruit des travaux. Le père Thomas, passionné pour toutes les choses utiles, était dans son véritable élément. Il demanda enfin à M. Gérard le secret de cette prospérité dont sa ferme était le modèle, et comment il s'y était pris pour obtenir ces heureux résultats.

Mon secret est bien simple, reprit l'honnête fermier; le travail et l'économie ont tout fait. Mon père m'avait laissé peu de bien, mais d'excellens exemples. Ses conseils et son expérience m'ont indiqué la route; je n'ai eu que le mérite d'y marcher sans détour.

Dieu a béni mes efforts. J'ai travaillé, j'ai acquis, j'ai gardé, j'ai surtout cherché l'occasion de m'instruire. Les matériaux, père Thomas, que la nature a placés dans nos mains sont nombreux; mais on ne s'en occupe guère dans nos cam-

pagnes ; on suit obstinément une routine aveugle ; j'ai voulu y joindre l'expérience et l'observation. J'ai étudié la nature, j'ai consulté plusieurs hommes instruits, j'ai lu des ouvrages utiles. Il m'a semblé qu'en connaissant, au moins en gros, les causes et les moyens par lesquels arrivent les produits de la terre, je pourrais souvent en obtenir de meilleurs et de plus abondans.

On m'avait conseillé de mettre mon argent dans le commerce, de m'associer à des entreprises éloignées, de le placer dans les fonds étrangers. D'abord l'appât d'un gros intérêt m'avait fait hésiter, et j'avais déjà dans la main la clef de la crusille... Non, non, Gérard, me suis-je dit, en la remettant dans ma poche, achète plutôt quelques bonnes poses de vignes. Les mottes de terre ne s'envolent pas.

Je n'ai cependant point ambitionné un grand domaine, parce que mes moyens n'y répondaient pas ; il ne faut pas que la terre soit plus forte que l'homme. J'ai donc proportionné celui que je cultive aux capitaux dont je pouvais disposer, parce que je voulais y être à mon aise.

J'ai cherché dans mon travail, non-seulement de quoi payer le travail lui-même, mais l'entretien de mes outils, celui de mon bétail et l'intérêt de mes avances. J'ai même aspiré à trouver un excédant au bout de chaque année, pour maintenir ma maison, réparer un malheur et établir un jour mes enfans.

Ma femme m'a été très-utile pour l'exécution de ce plan. Je n'ai cherché ni la beauté, ni la fortune ; quoiqu'elles ne fassent pas de mal, ce n'est pas l'essentiel. Il me fallait une femme simple, la-

borieuse, économe, élevée au travail comme moi. J'ai réussi ; après trente ans, on peut m'en croire.

Tout le gouvernement de l'intérieur la regarde. C'est elle qui achète les provisions, veille à la conservation du linge et des habillemens, fait la dépense de la maison et pourvoit aux besoins du ménage. Par l'ordre qu'elle a établi dans la distribution du travail, nos filles et nos servantes sont toujours occupées. Chacun remplit ses devoirs et met le temps à profit, car ce qui est perdu est irréparable.

Nous n'achetons en ville que ce qu'il faut indispensablement. Tout le reste est le produit de la ferme, et nous l'avons à bien meilleur marché. S'il fallait que, dans nos campagnes, on fît tout faire à prix d'argent, la rente des meilleurs fonds ne pourrait y suffire.

La basse-cour, les laines, le laitage, sont aussi sous la direction de ma femme. Elle prélève les provisions, entretient convenablement sa cuisine et vend le superflu. L'engraissage des poules, des oies et des porcs est encore de son ressort; et, dans tout cela, point de bruit, point de cris, nulle confusion, nul désordre. Tout semble venir à point nommé se classer dans sa tête.

Cependant je me lève matin. Renard qui dort ne prend point de poules... et, malgré mes soixante ans, je suis souvent le premier à l'ouvrage. Mes fils, mes domestiques, mes ouvriers travaillent sous mes yeux. Je ne veux chez moi ni coureur, ni ivrogne. Je ne commande rien que de juste, mais je veux être obéi. Je me fais bien servir; il faut que mes valets remplissent leurs journées; mais je les nourris et je les paie bien.

J'ai associé autant de bestiaux que j'ai pu à la prospérité de ma ferme. Ils multiplient les engrais, le lait, les laines, les utiles produits. Je veille surtout à ce qu'on n'abuse pas de leurs forces et à ce qu'ils n'éprouvent aucun maltraitement; le valet qui se rendrait coupable de cette barbarie serait à l'instant chassé de ma maison. J'insiste même sur des soins, des égards et quelques procédés de reconnaissance et d'estime... Et qui en mérite mieux que le bœuf, soutien du ménage champêtre, la vache, nourrice de nos enfans, le cheval si noble et si docile, l'âne si patient, si précieux et pourtant si méprisé? Ce n'est pas sans verser quelques larmes qu'on voit souvent ces paisibles animaux succomber sous la brutalité de leurs maîtres; ce n'est pas sans se demander de quel côté la nature a placé la douceur et le sentiment.

Je tâche d'entretenir autour de ma maison cet aspect de propreté et d'ordre que vous y avez vu. Je n'y veux point de débris, aucun dépôt fangeux, aucune eau croupissante. Les fumiers doivent être entassés et rangés avec soin; c'est le seul luxe que je me permette. Les plus légers dommages aux couvertures des bâtimens, aux étangs, aux fontaines, doivent être aussitôt réparés. Un seul jour de délai peut rendre le mal sans remède, et il faut alors rétablir à neuf ce que quelques soins eussent aisément conservé.

L'inspection journalière des écuries, des fourrages, des charrues, des outils aratoires, fait partie de mes occupations. Je veille à ce que mon bétail soit bien nourri, bien soigné, mais j'insiste pour que rien ne se perde. Je veux tout à la fois l'économie sans avarice, et l'abondance sans profusion. La propreté dans

les étables exige surtout la plus grande attention. On n'imagine pas combien le renouvellement de l'air, un pansement régulier et la distribution des litières influent sur la santé du bétail.

Dans les jours froids ou pluvieux, je deviens charpentier ou charron, je remets en train mes outils et je vaque aux réparations qu'ils exigent. Mes fils me secondent avec zèle, et nous avons rarement besoin de secours étrangers.

Je profite encore de la mauvaise saison pour réparer les clôtures, planter les haies vives, abreuver nos prairies, battre nos blés et charrier les engrais. Quand nous en avons le loisir, nous réparons les chemins qui conduisent à la ferme; gens et bêtes s'en trouvent mieux. Vous ne sauriez croire, messieurs, combien de temps cela nous ménage en été. Quand on pense d'ailleurs qu'avec un peu de

terre ou de gravier pour recharger la route, quelques fossés pour écouler les eaux, on peut souvent éviter de graves accidens, on pardonne difficilement l'insouciance qui les cause.

Ainsi passe l'hiver... Souvent j'ai répété à nos paysans qu'ils pourraient l'employer utilement pour eux et leurs familles ; l'empire de l'habitude semble lier leurs bras. Qui leur empêcherait, par exemple, d'animer par quelques travaux industriels cette saison morte pour la culture et trop souvent consacrée à la dissipation et à l'oisiveté.

Voyez, dans la Suisse allemande, avec quelle activité on met à profit ces journées perdues pour la campagne, et comment on sait éviter la misère et l'ennui. Presque chaque maison devient une manufacture où la paisible occupation de quelque art mécanique succède au mou-

vement du travail extérieur. Hommes, femmes, enfans, tout se meut, tout s'agite ; l'industrie se reproduit sous toutes les formes et occupe une quantité de bras qui, sans elle, resteraient oisifs. Ici on tisse ces toiles, ces flanelles, ces serges et ces bons draps mi-laine dont le peuple est ordinairement habillé. Là, on file, on carde, on teint, on blanchit, et le chanvre ou le lin, la laine ou le poil des animaux se transforment en bas, en bonnets, en gants et en étoffes. Plus loin, on tresse la paille ou l'osier, et on fabrique des chapeaux, des paniers, des corbeilles, et tous ces ustensiles de ménage que nos femmes apprécient si bien.

Ainsi, j'aimerais voir nos ménages champêtres transformés, pendant l'hiver en utiles ateliers. Nous pourrions alors trouver chez nous ce qu'il est presque honteux d'aller demander chez les autres. L'argent que nous leur donnons

resterait dans nos mains, et les bénéfices que font sur nous les marchands étrangers, au lieu de les enrichir, serviraient à l'amélioration de nos fermes.

Je ne vais que rarement à la ville, continua M. Gérard, car enfin qu'y fait-on ? On rencontre un ami, on cause, on se déroute, on boit une bouteille ; le soir arrive et le jour est perdu. De leur côté, mes ouvriers ont mal employé leur journée ; on a oublié les litières, on n'a pas mis l'eau dans les prés ; les abeilles mal protégées ont été saisies par le froid ; en un mot, tous mes ordres ont été négligés. Ainsi, pour une promenade inutile, on gâte ses affaires, on perd son argent et son temps ; voilà tout le profit qu'on en tire.

Ma campagne n'a pas toujours été franche ; quand j'en fis l'acquisition, j'avais été obligé d'emprunter. Jamais,

autant qu'il m'en souvient, je n'ai laissé d'intérêts retardés. Il n'y a pas de plus funeste habitude que de confier à l'année prochaine le soin d'acquitter les frais de celle-ci. Deux intérêts font un capital auquel le revenu de la terre cesse nécessairement de suffire. On contracte alors une nouvelle dette ; le mal augmente chaque année ; les créanciers s'impatientent et les procureurs vont leur train.

Je ne suis pas chasseur, je crois même que, si j'en avais eu le goût, la réflexion m'en aurait détourné. J'ai toujours remarqué que, dans les campagnes, presque tous ceux qui couraient après le gibier, risquaient de mourir de faim.

J'ai cru utile de connaître un peu nos lois, surtout nos lois rurales. Cela peut éviter des procès, toujours ruineux pour le cultivateur. Nous avons dans nos campagnes tant de choses qu'on peut termi-

ner à l'instant, quand on se connaît en affaires ; une borne à replacer, un dommage à prévenir, un chemin à tracer, quelquefois une eau à conduire. L'ignorance à cet égard nous rendrait souvent dupes ; ce serait bien pis encore, si nous recourrions à de mauvais conseils.

J'ai tâché de prendre une légère teinte des arts qui ont quelque rapport avec ma position. Sans doute je n'irai pas construire un mur, couvrir un toit, lever une ramure ; mais du moins j'en sais assez pour n'être pas trompé. Quand mes bâtimens ont besoin de réparations, je puis examiner un devis, surveiller l'ouvrier, apprécier l'ouvrage, et je le dirige alors avec bien plus d'économie et de soin.

C'est ainsi, nous dit M. Gérard, que je suis parvenu à payer mes dettes, à élever cinq enfans et à leur assurer une

certaine aisance quand je ne serai plus... Je me fais vieux, père Thomas; les cheveux grisonnent, les forces diminuent... Au reste, j'ai toujours attendu la mort comme un débiteur solvable attend son échéance, et sa visite n'aura pour moi rien de triste, rien surtout d'imprévu. Mais où en serais-je aujourd'hui, où en seraient mes enfans, si je n'avais pas profité de mes jeunes années, et si le besoin venait me surprendre à un âge où, usé par le travail, je ne puis songer qu'au repos....

Il était tard, et nous prîmes congé. Le père Thomas était silencieux et semblait se replier sur ses propres pensées... Mon ami, me dit-il enfin, ce M. Gérard devrait servir de modèle à nos agriculteurs, et sa vie être lue dans toutes nos écoles.

SEIZIÈME SOIRÉE.

PARESSE ET MALHEUR.

—

La pluie de ce matin, en interrompant notre promenade, nous avait forcé de chercher un abri. Une misérable chaumière était sur notre route. Sa cheminée sans fumée, un toit mal couvert et auquel depuis longtemps on n'avait rien réparé, des vitres cassées ou bouchées avec quelques haillons, ne nous annonçaient pas une hospitalité bien brillante; mais nous n'avions pas l'avantage du choix. Il nous fallut, à chaque pas, braver les ordures entassées sur la route et échapper, tant bien que mal, aux eaux bourbeuses et aux débris de fumier qui entouraient la maison.

En entrant, une odeur infecte semblait

nous repousser. Cependant nous avançons et nous voilà dans la cuisine. Tout y était dans le désordre et la malpropreté. Sur une table à demi brisée, on voyait encore quelques débris du souper de la veille; un linge noir couvrait un reste de fromage et de pain, des vases sales et mal lavés étaient déposés sur un banc; un chat étique dormait sur le foyer, et, dans un coin, un vieux chien achevait un morceau de lard échappé à la surveillance publique.

Cinq enfans de tout âge et presque demi-nus rôdaient autour de nous et occupaient le reste de la place. L'un criait en demandant du pain; l'autre disputait au chien les débris de sa proie; deux autres étaient allés jouer sur le fumier, tandis que le cinquième pataugeait au milieu des ordures.

La chambre n'offrait pas un tableau

moins affreux. A peine y avions nous fait quelques pas que, chancelant sur les trous du plancher, nous risquâmes de tomber dans la cave. Ici, on voyait un lit où toute la famille avait couché, et ce lit n'était pas encore fait. Là des débris de cheveux rôdaient sur une table. Plus loin, on trouvait entassés sur des chaises, des jupes, des corsets, des écuelles cassées, un reste de beurre cuit et des grains de café.

De la chambre à la grange, il n'y avait que deux pas. Du moins ici l'on osait respirer, mais on y retrouvait le même esprit de désordre et d'insouciance. Une faux rouillée était suspendue à la porte, une pelle cassée avait été jetée dans un coin ; plus loin c'était un char démonté à côté de ses roues brisées. On eût dit qu'une troupe de cosaques avait établi dans ces lieux dévastés son quartier-général.

Nous jetâmes un coup d'œil sur l'écurie. Une vache défaillante tendait en vain son cou vers un ratelier dégarni. On avait oublié sa litière et le pis de cette pauvre bête semblait desséché par la faim.

Cependant le maître de la maison était à la chasse depuis la veille et ne devait revenir que dans deux jours. En attendant, comme le temps s'était rafraîchi, une quantité de pommes de terre qu'on aurait dû arracher depuis longtemps, risquaient de geler dans la terre ; les blés d'automne étaient inondés par les eaux ; les fruits tombés pourrissaient sous les arbres, et les clôtures délabrées laissaient un accès libre aux dévastations du bétail.

Qu'est-ce que cela signifie, dit M. Thomas, en revenant au village ? Quand la foudre eût brûlé la maison, quand la

grêle eût ravagé les champs, quand les torrens voisins eussent inondé les campagnes, ils n'auraient pas laissé de plus tristes tableaux. — Hélas ! Monsieur, lui répondit un voisin, comment voulez-vous que ça aille autrement ? J'ai connu le père et le fils. Le père lui avait laissé une certaine aisance ; le fils même avait bien commencé, et il n'eût tenu qu'à lui d'être un des meilleurs paysans du village. La mauvaise compagnie, l'ivrognerie et la paresse lui ont causé les mêmes désastres que la foudre, la grêle et les eaux.

Presque jamais Jean Sévrin n'était à son ouvrage. Il passait toutes ses journées dans les cabarets, à la chasse ou au jeu. L'oisiveté avait rouillé ses bras ; sa maison l'ennuyait ; on eût dit qu'elle allait lui tomber sur la tête.

Bel esprit, grand babillard, raison-

neur éternel, il se mêle à tout moment de nouvelles politiques, régente, un verre à la main, les princes et les peuples, et néglige ses champs et sa charrue pour ne s'occuper que des droits de l'homme et du citoyen.

De beaux habits, un luxe *ruineux*, des dépenses inutiles achèvent de le ruiner. Il emploie à ces superfluités les sommes qu'exigerait l'entretien de sa ferme, et laisse successivement dégrader ses murs, ses clôtures, ses arbres pour le plaisir et la dissipation. Cependant qu'est-il arrivé? Hélas! Monsieur, l'orgueil dîne avec la pauvreté, et bien souvent il soupe avec la honte.

Quelquefois Jean Sévrin travaille avec courage, et c'est encore un bon ouvrier; mais il se déroute à la plus petite occasion, passe dans les cabarets des semaines entières, et rentre enfin chez lui

moins comme un homme honnête que comme un animal abruti.

De mauvais marchés, des brocantages continuels ont consommé sa ruine. Il change chaque jour de vaches et de bœufs, les soigne mal, s'en défait avec perte, et souvent les laisse périr faute de nourriture et de soins. Il se mêle aussi du commerce, des blés, des farines, du vin, des chevaux, il s'occupe de tout, entreprend tout et ne peut rien finir. Il est en compte avec tout le monde et ne sait plus lui-même où il en est. Son carnet est chargé de notes illisibles, la plupart faites dans le vin. Il lui suffit de trafiquer, d'aller, de venir, de brasser des affaires. Le présent seul existe pour lui.

Pas une fête du voisinage, pas une abbaye de district, pas une noce de village auxquelles on ne le rencontre. Point

de cabaret où il n'ait une place marquée et un vieux compte ouvert; mais c'est surtout à l'époque des élections que Jean Sévrin se met en mouvement. Cette opération l'occupe ordinairement pendant plusieurs semaines. Pendant ce temps, il n'approche pas de chez lui et passe toutes ses journées à intriguer, à faire des billets et à verser à boire.

Naturellement faible, il ne sait rien refuser, signe par complaisance, cautionne ses voisins, endosse des billets et ne tient compte d'aucune échéance. Elle vient cependant, et il faut recourir aux emprunts, hypothéquer un fonds, vendre l'autre à mépris, et quand ces petites ressources sont épuisées, laisser subhaster tout le reste.

C'est ce qui est arrivé au pauvre Jean Sévrin. Sa vie s'est passée dans une agitation continuelle, et la misère en est

le résultat. Il tient encore et joue de son reste ; mais à peine quelques mois se seront écoulés, qu'il finira par une discussion qui est presque toujours le dernier acte d'une pareille vie.

DIX-SEPTIÈME SOIRÉE.

UN INCENDIE.

M. Thomas en était là, lorsque les cris *au feu! au feu!* retentirent dans le village. Nous nous précipitâmes hors de la maison et un tourbillon de fumée s'élevant dans les airs, à deux lieues de distance, nous avertit de quel côté nous devions diriger nos secours. Ce fut l'affaire d'un instant. Hommes, femmes, enfans, pompes, seilles, brochets, tout était déjà sur la route. Deux maisons ont été brûlées, toutes les récoltes détruites, et par une déplorable imprudence, plusieurs familles qui, hier encore, étaient dans l'abondance, se trouvent aujourd'hui sans asile et sans pain.

C'est sans doute un grand malheur, nous dit le père Thomas à qui nous racontions ce désastre ; mais il ne me surprend pas. Quand je réfléchis aux imprévoyances dont je suis chaque jour le témoin, je m'étonne au contraire que ces catastrophes ne se renouvellent pas plus souvent, et de ce qu'à tout instant, vous n'ayez pas des larmes à verser sur les ruines de vos demeures.

Une fâcheuse imprévoyance est ordinairement la cause de ces accidens. Vous faites, par exemple, de grands feux ; vous brûlez des bois verts, et à peine vous faites nettoyer vos cheminées une fois dans l'année. Ce n'est qu'à contre-cœur que vous recevez dans vos maisons l'ouvrier qui est chargé de ce soin. Vous regrettez son modeste salaire ; vous ne le payez qu'avec humeur, et vous ne pensez pas que l'oubli d'un seul jour peut vous priver tout-à-coup du fruit de

vos travaux et détruire entièrement vos fortunes.

Je vois souvent vos gens entrer le soir dans les étables, une lampe à la main, et la suspendre à un mur près d'un tas de litière. Cependant vous achetez dans l'année vingt choses inutiles, et vous regrettez la petite dépense d'une lanterne qui préserverait vos maisons.

J'en vois d'autres parcourir leurs fenils avec des lanternes cassées. Un misérable morceau de verre suffirait pour les garantir du feu, et depuis deux à trois ans, ils les promènent imprudemment au milieu des gerbes entassées. Le vent souffle, les portes sont ouvertes, les courans s'établissent, et l'étincelle fatale s'élance dans vos récoltes et va les détruire à l'instant.

Je vois quelques imprudens vaquer

aux soins de l'écurie, une pipe découverte à la bouche. Au lieu de la déposer en entrant, ils persistent à y entretenir un feu qu'un coup de vent disperse sur les pailles, et qui devient le tourbillon où elles vont s'engloutir.

Ici, le cultivateur, impatient de recueillir ses fourrages, leur laisse à peine le temps de se sécher. Il les entasse sans précaution et les visite à peine. Bientôt la fermentation s'établit, se développe, et une famille entière est arrachée par des tourbillons de fumée aux douceurs du sommeil.

Là, quelques femmes imprudentes portent dans un grenier des cendres encore brûlantes, et les jettent au milieu de débris de bois sec. Un charbon qu'elles n'ont pas aperçu se ranime. Le feu gagne, il éclate; c'est trop tard.

Cependant les incendies se multiplient et ruinent des familles entières. Vous volez à leur secours, vous adoucissez leurs souffrances; mais le malheur des autres ne vous a pas corrigés. Il semble que leurs calamités ne puissent vous atteindre, et le jour même où le malheur leur a donné cette leçon terrible, vous vous exposez vous-mêmes à la recevoir.

Croyez-moi, mes amis, n'attendez pas que le feu ait consumé vos maisons pour nettoyer vos cheminées, éteindre vos pipes et faire raccommoder vos lanternes. La plus légère précaution peut vous épargner des regrets éternels; mais il faut la prendre de suite, à l'instant, car qui sait ce que cette nuit vous réserve.

Sans doute le cri du malheureux est toujours entendu dans le canton de Vaud, et le bienfait suit incessamment le dé-

sastre. D'ailleurs, la caisse d'assurance mutuelle se présenterait aussitôt sur les débris de vos demeures, tandis qu'une institution également bienfaisante réparerait la perte de votre mobilier. Malheureusement plusieurs propriétaires se sont volontairement exclus de cette utile ressource. J'avoue que je ne les comprends pas. Ils regrettent une misérable finance dont le paiement annuel serait insensible pour eux, et ils préfèrent courir des chances de destruction qu'ils peuvent à tout instant prévenir.

Au reste, mes amis, l'incendie n'est pas le seul cas que puisse causer l'imprudence. On a vu des mères abandonner leurs enfans dans une chambre fermée auprès d'un brasier ardent, et ne retrouver en rentrant que les débris charbonnés de ces malheureuses créatures.

C'est également sans réflexion qu'on

laisse traîner des allumettes chimiques dans les habitations, et qu'en les mettant à la portée des enfans qui ne calculent aucun danger, on les expose aux accidens les plus graves.

Je vous citerai encore cette déplorable imprudence qui place une arme chargée sous la main des enfans. Souvent vous aurez entendu déplorer le sort des victimes tombées sous un plomb meurtrier, et ravies à une famille dont elle faisait le bonheur.

Il est encore dans la vie une foule d'accidens qu'une prévoyance sévère peut et doit prévenir, et sur lesquels on ne peut trop appeler votre surveillance.

DIX-HUITIÈME SOIRÉE.

UN ENCAN.

—

La feuille d'avis venait d'être apportée chez le père Thomas, et c'était assez l'usage de se réunir le mercredi soir pour la lire. Plusieurs encans y étaient annoncés, et c'était avec le fracas d'usage. Glaces, bonheur de jour, robes de soie, tapis, tous ces brimborions avaient fini par séduire plusieurs habitans du village, et le projet fut aussitôt formé de se rendre le lendemain en ville pour se les procurer. C'était à qui se lèverait plus matin, à qui partirait le plus vite; on eut dit cinq ou six malheureux se disputant à la porte d'un hôpital pour savoir qui entrerait le premier.

Fous que vous êtes, dit le père Tho-

mas, et quand vous aurez tout cela, en serez-vous donc plus heureux ? N'avez-vous pas vécu jusqu'à présent sans tout cet étalage, et ne pouvez-vous vivre encore sans en embarrasser vos maisons ?

Vous voulez donner des glaces à vos femmes... Qu'en ont-elles besoin ? De simples miroirs suffisent à leur parure et répèteront tout aussi bien leurs grâces naturelles et les couleurs d'une bonne santé.

Un bonheur de jour ornerait, dites-vous, votre chambre... Voyez plutôt si vous n'auriez pas besoin d'une couverture de nuit ?

Vos filles vous demandent des dentelles, des robes... Eh, mes amis, donnez-leur avant tout du linge et des souliers. Les étoffes de soie n'éteignent que trop souvent le feu de la cuisine.

Vous voulez vous habiller de draps fins et de belles étoffes... Mais avez-vous payé tous vos intérêts retardés ? Ne vous faut-il pas une vache de plus pour manger vos fourrages ? Avez-vous réparé vos cloisons, relevé le mur qu'avait détruit l'orage, et payé au régent les mois de vos enfans ?

Vous voulez faire bonne chère... et peut-être un jour vous manquerez des mets les plus nécessaires pour vous être accordé aujourd'hui quelques plats superflus.

Vous dites qu'on achète bon marché aux encans... Je l'ignore, mais quand cela serait, on paie toujours trop cher les choses inutiles, et je connais bien des gens qui ont fait tant de bons marchés dans leur vie qu'il ne leur reste pas un sou.

La dépense est peu de chose, dites-vous... Je veux le croire; mais avez-vous pensé qu'un seul écu inutilement dépensé va vous en coûter cinquante autres, parce qu'une sottise mène à l'autre, et que votre femme, après avoir satisfait une fantaisie, en voudra bientôt l'assortiment complet.

Peu fait peu, j'en conviens... Mais des riens répétés font beaucoup, et l'eau qui tombe goutte à goutte finit par creuser un fossé.

Tout cela vient de ce que vous voulez toujours régler vos dépenses sur vos goûts, et non sur vos fortunes, sortir de votre état, égaler les grands, surpasser vos égaux. La manie de briller gagne toutes les classes, et le luxe, le goût de la parure est devenu un besoin dévorant auquel l'artisan, l'ouvrier, le domestique sacrifient leur salaire et leur temps. Au

lieu de s'imposer quelques privations dans leur jeunesse, pour se préparer des ressources dans l'âge des infirmités, ils se conduisent comme si le soleil du matin devait encore éclairer leur soirée. Quand je vois ces insensés promener sous nos yeux leur faste ridicule, je ne puis m'empêcher de penser : Pauvres gens ! un jour viendra sans doute où ils déploreront leurs folies et où, peut-être, ils réclameront comme une faveur le lit d'un hôpital.

Voyez autour de vous, car il faut bien mettre à profit l'expérience des autres. Pourquoi celui-ci a-t-il été forcé de recourir à la pitié publique pour soutenir sa femme et ses enfans ? Son père lui avait cependant laissé un honnête héritage, mais il l'épuisa bientôt par ses prodigalités. Toujours tourmenté par de vains et d'insatiables désirs, rien ne lui a coûté pour les satisfaire, et toutes les

économies d'un demi-siècle sont allées se perdre dans des fantaisies inutiles, et, par degrés, dans le désordre et la dépravation. Il est aujourd'hui sans force contre le malheur qui l'accable. Tout dépérit autour de lui ; sa maison tombe en ruines ; à peine quelques légumes croissent dans son jardin ; ses enfans déguenillés n'ont ni éducation ni ressource, et le voilà lui-même, à cinquante ans, usé par la misère, et ne pouvant en accuser que lui.

Pourquoi le ménage de celui-là offre-t-il aujourd'hui une heureuse abondance. Cependant son père l'avait laissé sans ressources, et nous nous rappelons tous du temps où il n'avait rien. Mais l'application, l'économie, l'amour de l'ordre et du travail ont bientôt réparé les torts de la fortune ; tout a fructifié dans ses mains laborieuses, et le voilà aujourd'hui recueillant, au milieu d'une famille heureuse, les fruits de son activité...

Hélas, mes amis, son secret fut bien simple : c'est que Pierre n'a jamais voulu deux chambres au lieu d'une et un festin pour un repas.

DIX-NEUVIÈME SOIRÉE.

UN MALADE.

—

Un fermier de notre voisinage, en voulant préparer la litière de son bétail, était tombé de son échelle et s'était fait une écorchure à la jambe. Il n'y mit aucune importance, sortit, travailla même, puis irrita tellement sa blessure, qu'il fut forcé de rester dans son lit. Un peu de repos et de soins l'eussent guéri dans quelques jours, et il regrettait, mais un peu tard, sa funeste imprévoyance.

M. Thomas, toujours empressé d'être utile, alla le visiter. Il le trouva assis sur un vieux fauteuil verd que lui avait prêté M^me^ la ministre, la jambe malade étendue, et couverte d'herbages de toutes les saisons. Quatre à cinq vieilles fem-

mes entouraient le pauvre homme, et, tout en achevant leur tasse de café, lui donnaient des conseils. Chacune vantait sa recette; toutes parlaient à la fois; c'était un bruit à tête fendre, et notre pauvre Pierre, ne sachant plus à quel saint se vouer, avait déjà essayé vingt applications différentes, à la suite desquelles les symptômes s'étaient, comme de raison, aggravés chaque jour. Son principal espoir était dans un *maige* du village voisin, qu'il attendait avec une extrême impatience et dont de nombreuses cures attestaient, dit-on, le talent. Il est vrai que celui-ci dédaignait les routes ordinaires, et que quelques paroles mystérieuses prononcées à voix basse dans un cercle tracé, suffisaient toujours à la guérison des malades qui s'étaient confiés à ses soins.

Puisqu'il en est ainsi, reprit M. Thomas, je n'ai presque plus rien à vous

dire, mais il me semble qu'il ne vous reste guère qu'à préparer votre portemanteau... Je vous ai toujours vu raisonnable; mais soyons vrai, l'êtes-vous aujourd'hui? Comment voulez-vous que des hommes sans étude et sans expérience puissent connaître une maladie et la combattre avec succès? Quelle influence voulez-vous que quelques mots, prononcés au hasard, puissent avoir sur une jambe malade?... Vous hésitez; eh bien, soit; essayez. Ce soir votre maige viendra vous vanter sa recette; demain, chaque commère y ajoutera quelque spécifique nouveau, et après-demain éclatera une fièvre brûlante, puis la gangrène, plus rapide que vous, gagnera tout le temps que vous avez perdu. Enfin, vous vous déciderez à demander un médecin habile, mais celui-ci vous répondra, qu'appelé trop tard, tout son art ne peut plus vous sauver....

Ce raisonnement fit impression sur Pierre. Le maige fut contremandé ; on fit chercher un médecin en ville, et M. Thomas qui connaissait son zèle et ses lumières, recommanda le malade à ses soins.

En revenant chez lui, M. Thomas trouva quelques voisins qui l'attendaient et à qui il raconta cette scène... Au reste, ajouta-t-il, c'est votre histoire à tous. Vous regrettez quelques écus donnés à un homme éclairé, et vous préférez vous livrer à des gens ignorans dont les remèdes irritent le mal et tuent presque toujours le malade. Alors ces mots terribles : *C'est trop tard* vous avertissent de votre imprévoyance, et la mort, qui guette volontiers nos sottises, ne se le fait pas dire deux fois.

Et ce ne sont pas là, ajouta M. Thomas, les seules absurdités qui s'accrédi-

tent dans nos villages. Les uns vous parlent de revenans, d'apparitions, de devins, de sorciers. Eux-mêmes ont été au devin qui leur a fait retrouver une chose perdue; ils connaissent un sorcier; c'est ordinairement quelque pauvre vieillard qu'ils accusent d'avoir jeté un sort sur leurs étables. Enfin, il n'y a pas de sottise dont on ne vous entretienne, ou plutôt d'outrages qu'on ne fasse à votre bon sens.

Ecoutez, mes amis, Dieu a établi des lois qui régissent le monde. Pensez-vous qu'il ira déranger ces lois par caprice pour faire peur à quelques sots? Soyez convaincus que rien ne se fait que par des causes naturelles; elles peuvent vous échapper sans doute; mais c'est qu'alors vous n'êtes pas assez instruits pour les découvrir. Tous vos devins et vos sorciers sont des escrocs qui en veulent à votre bourse; vos revenans vous trompent également

et se moquent de vous... Et moi aussi, j'ai souvent rencontré des fantômes, mais ils étaient plus effrayés que moi. C'était tantôt quelque rusé fripon intéressé à en jouer le rôle, tantôt quelque pauvre animal qui, dans ses habitudes innocentes, ne soupçonnait guère, hélas ! la frayeur qu'il causait.

D'autres cherchent à irriter votre cupidité. Ils vous indiquent alors des trésors cachés dans le sein de la terre, et, pour les découvrir, ils vous livrent à des épreuves absurdes, évoquent les esprits, conjurent les démons, promènent des fantômes, et finissent par vider votre bourse, après avoir trompé votre raison.

Vos almanachs jouent aussi leur rôle, et ce n'est pas avec moins de danger... Je conviens que vous avez besoin d'un calendrier pour la conduite de vos affai-

res ; mais pourquoi ces mille absurdités dont on vient chaque année inonder vos marchés et vos foires ? Pourquoi ces impertinens astrologues mesurant tout haut l'avenir, et consultant le ciel pour bouleverser la terre; ces astres présidant aux destinées du monde , ces signes sous lesquels sont nés vos enfans ?.... Croyez-moi, mes amis, donnez leur une bonne éducation et des exemples utiles ; faites-vous saigner, purgez-vous lorsque votre santé l'exige, mais alors consultez votre médecin et non le messager boiteux.

On voit encore chaque jour maintes terreurs paniques se répandre dans nos villages et frapper l'imagination de leurs bons habitans. Un rêve, une éclipse, une étoile tombante, le chant d'un hibou, le hurlement d'un chien, et jusqu'à la faible voix d'un grillon deviennent des

présages funestes. On change les événemens les plus indifférens en sombres pronostics. De là, ces frayeurs chimériques qui attristent les âmes, entraînent souvent l'homme dans de fausses démarches et peuvent à tout instant exposer sa fortune et sa tranquillité.

Si vous étiez, mes amis, un peu plus éclairés sur le mouvement des astres et l'organisation de l'univers, vous seriez en état d'apprécier tous les contes ridicules dont on a bercé votre enfance; mais la tradition les perpétue dans vos familles et les mères, nourries elles-mêmes dans ces absurdités, les communiquent à leurs enfans. Malheureusement vous avez été élevés avec elles, et dans l'ignorance où on vous a laissés sur les causes réelles, votre esprit, réduit à en chercher d'imaginaires, s'est égaré dans le vague de la superstition. Je n'ai point la prétention de vous donner ici des leçons de physi-

que, mais du moins je vous répèterai: Instruisez vos enfans. Faites leur donner des notions simples et justes qu'ils puissent conserver pendant toute leur vie, et dites leur en attendant, que tout ce qui arrive a une cause, que cette cause ne peut être que naturelle, et que tout ce qui est au-delà est, ou le calcul de l'imposture, ou l'erreur de la raison.

VINGTIÈME SOIRÉE.

UNE FOIRE.

—

Un matin, M. Thomas était sorti de bonne heure et se promenait à quelque distance de son habitation, lorsqu'il rencontra sur la route cinq à six jeunes gens du village, en habit de dimanche, une pipe à la bouche et un bâton à la main.

Et où allez-vous donc, mes amis, si matin! — Mais M. Thomas, nous allons à la foire. — Ah! ah! vous avez sans doute quelque bétail à acheter, des provisions à vendre? — Non; nous n'y avons rien à faire, mais on dit qu'on dansera ce soir, et nous allons voir nos amis. — Danser, voir vos amis! mais ne regrettez-vous pas cette belle journée perdue pour le travail, et vos champs qu'il est

pressant d'ensemencer pendant que la terre est bonne. — Oh ! ce n'est pas un jour qui fait rien à la chose, nous sèmerons demain.

Demain, toujours demain ! Voilà comme vous êtes ! vous vous imaginez que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir... Vous êtes jeunes, mes amis, robustes, vigoureux ; mais le soleil du matin ne dure pas tout le jour, et c'est celui-là surtout dont il faut profiter quand on veut se préparer une soirée tranquille.

Demain, d'ailleurs, vous ne vaudrez rien pour l'ouvrage. Après avoir bu et dansé toute la nuit, vos bras fatigués, vos corps épuisés se refuseront au travail. Il faudra passer une nouvelle journée dans le coin de quelque cabaret, y ruiner votre santé et vos bourses, et vous accoutumer à cette vie oisive et

vagabonde dont les funestes suites ne tarderont pas à se faire sentir... Prenez-y garde ; la pauvreté rôde souvent autour de vos maisons ; ne lui permettez pas d'en dépasser la porte.

Vous voulez jouer un certain rôle dans la société ; vous tenez à la considération, à l'estime ; c'est le travail qui vous procurera tout cela. « Depuis que j'ai une » vache, me disait l'autre jour ma voi- » sine, chacun me donne le bon jour. »

Croyez-moi, mes amis, revenez au village et reprenez le sarreau gris et le bonnet de coton. Ce léger sacrifice vous coûtera peut-être, mais vous serez plus contens de vous-mêmes, et le souvenir d'un travail terminé vous deviendra bien plus agréable que celui d'une journée perdue dans la dissipation.

Hélas ! notre excellent vieillard par-

lait dans le désert, sa voix ne fut pas entendue. Déjà nos jeunes gens continuaient leur route et ne répondaient à ses sages conseils que par cette salutation dérisoire : « Au revoir, père Thomas. »

Le père Thomas rentra de fort mauvaise humeur; je ne l'avais jamais vu si en colère. Ils prennent là un joli chemin, me dit-il. Qu'ils continuent leur vie fainéante et bientôt ils pourront voir leurs voisins se moquer d'eux et les créanciers à leur porte.

En général, continua-t-il, on ne fait que peu de cas du temps. Au milieu des plaisirs et de la dissipation, on oublie que tous les instans accordés à l'homme lui sont minutieusement comptés, et cependant rien ne se dépense avec plus de profusion et d'insouciance. Le temps fuit en souriant et emporte, à chaque

seconde, une partie de l'existence. Les années s'écoulent, l'âge vient; que reste-t-il alors au malheureux désabusé? le passé qu'il déplore, l'avenir qui s'échappe et le regret des instans qu'il a si inutilement prodigués.

VINGT-UNIÈME SOIRÉE.

VANITÉ ET MISÈRE.

—

Vous avez donc reçu de mauvaises nouvelles, père Simon ! — Hélas, monsieur, je n'avais que ce fils. — Et vous l'avez perdu. — Il est en paix maintenant ; mais je déplore sa fin prématurée et cette malheureuse inconstance qui le fit sans cesse courir après le bonheur sans jamais obtenir le repos. — Le père Simon s'éloigna à ces mots, la tête basse, l'air mélancolique et pensif.

Monsieur Thomas, racontez-nous donc cette histoire, s'écrièrent à la fois nos voisins. — Je le veux bien, mes amis, elle pourra vous être utile.

Vous avez tous connu le jeune Si-

mon. Robuste, actif, doué du meilleur caractère, il semblait né pour rendre ses parens heureux et pour consoler leurs vieux jours. Son père qui est un de nos meilleurs jardiniers, le destinait à suivre son état, et le fils y aurait réussi par son travail et son intelligence. La vanité malheureusement l'égara. Il dédaigna le sarcloir de son père, le sarreau gris, les rustiques travaux, et, cherchant à s'élever au-dessus du cercle modeste et utile où la nature l'avait fait naître, il quitta son village, voulut essayer le commerce, et alla se placer chez un négociant de la ville. Ce fut un tort de son père d'y avoir consenti; mais sa mère eut celui bien plus grave, d'avoir encouragé la vanité de son fils par de chimériques espérances. Plaignons-la; son intention fut bonne; son cœur seul la trompa.

De temps en temps, notre jeune homme revenait visiter ses parens; c'était

ordinairement le dimanche. Je m'en rappelle, et je vois encore sa casquette sur l'oreille, sa cravate bouffante et ses bottes à revers. Il se promenait la tête haute dans le village, pour étaler l'élégance de ses vêtemens, jetait devant chaque maison un regard de pitié et abordait avec le sourire du mépris, ses anciens camarades... Le malheureux! il ne se souvenait plus que, sous ce même toit qu'il dédaignait alors, il avait reçu les premiers baisers de l'amour maternel et essayé pour la première fois une marche incertaine..... Sa mère éblouïe de ces airs de grandeur, le suivait presque toujours à six pas en arrière. Eh bien! disait-elle à tous ceux qu'elle rencontrait, auriez-vous reconnu notre Charles? N'est-ce pas qu'il a changé?

Elle disait vrai, la pauvre femme; mais alors elle ne prévoyait pas tous les chagrins dont son cœur allait être abreu-

vé. Sans vocation, sans talent pour son nouvel état, ce jeune homme n'y eût aucun succès, et son patron le congédia au bout d'une année perdue.

Le père Simon ne savait plus qu'en faire. Il lui proposa de revenir au village; sa femme s'y opposa. L'idée lui vint d'en faire un ministre; on le mit à l'académie et il en coûta beaucoup pour l'y entretenir; mais Charles accoutumé aux plaisirs et à l'oisiveté, s'ennuya bientôt de l'étude, et au bout d'une nouvelle année, il fut sur le pavé.

Un étranger qui passait le prit à son service, et il voyagea quelque temps avec lui, mais son goût pour la dissipation indisposa son maître. Il fallut que ses parens le fissent revenir d'Italie, et nous le vîmes reparaître au village, la bourse vide et le corps épuisé.

Cependant l'air natal l'avait insensiblement rétabli, et il était peut-être temps de revenir au bon sens et d'abandonner ses chimères. Je lui en avais donné le conseil; il ne m'écouta pas. Au fond, c'était trop tard. Son esprit léger ne put se ployer au travail; l'oisiveté avait rouillé ses bras; ce n'était plus, en un mot, qu'un grand fainéant, à charge à lui-même et aux autres, en mauvais exemple au village, traînant sa triste figure et son habit râpé dans tous les cabarets.

C'est dans cette position qu'un recruteur le rencontra dans une foire et s'empara de lui. La guerre venait d'être déclarée à l'Espagne; il partit avec son régiment et fut blessé en entrant en campagne. On le jeta dans le premier hôpital. Là dans un lit de douleur, sans argent, sans appui, les regrets et le repentir irritèrent son mal. Il mourut, on l'enterra,

ce fut tout. Personne ne pleura sur sa tombe.

Voilà comment a fini ce jeune homme, qui ferait encore aujourd'hui le bonheur de sa famille, et qui vivrait au milieu de nous heureux et estimé, s'il n'avait pas voulu s'élever au-dessus de l'humble foyer de son père.

J'espère, mes amis, que cet exemple ne sera pas perdu. Répétez-le souvent à vos enfans, si, rougissant de leur condition, ils méprisaient nos riantes et paisibles vallées. Dites-leur que, plus on s'élève, plus il est aisé de tomber; que l'orgueil conduit toujours à la bassesse et à la honte, et que les petits bateaux qui quittent imprudemment le rivage, courent le risque de n'y pas revenir.

VINGT-DEUXIÈME SOIRÉE.

UNE LOTERIE.

—

Je me trouvais ce matin chez le père Thomas au moment où le messager me remit une lettre... Voyons que me veut-on?... Ah! ah! de Francfort! mais qui peut donc m'écrire? Je ne savais pas que mon nom eût percé jusqu'aux rives du Mein... Ecoutez donc père Thomas :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-
» inclus un billet de la dernière classe
» de la loterie de Francfort. Veuillez
» bien m'accorder la préférence et me
» mettre à portée de vous annoncer en
» son temps, le gain du premier lot,

» valant la somme de 260 mille flo-
» rins. »

Le collecteur.

Ma foi, dis-je à M. Thomas, voilà ce qu'on appelle un brave homme; tous ces florins là ne feront pas de mal. Il faudra un peu réparer notre vieille maison; puis, je pourrai acheter le jardin du voisin et agrandir le nôtre; ensuite nous verrons...

Calmez-vous, me dit en souriant M. Thomas; vous avez, je crois, tout le temps d'y penser. Donnez-moi cette lettre... Il me fit alors remarquer, en la déployant sous mes yeux, qu'elle n'était autre qu'une circulaire imprimée, et que, comme il était peu probable qu'on se fût donné la peine de l'imprimer tout exprès pour moi, on avait sans doute donné les mêmes espérances à vingt mille person-

nes et offert le même appât à leur crédulité.

Mon ami, me dit M. Thomas, toutes ces loteries étrangères sont un fléau pour nous, et la loi qui les a prohibées a été sagement prévoyante. Le peuple sacrifie à de chimériques projets le fruit de ses sueurs ; il préfère des chances rapides à des bénéfices lentement obtenus, et il s'accoutume peu à peu à chercher dans ces sources impures des avantages qu'il ne doit attendre que de son travail. Le luxe, la paresse et l'immoralité sont ordinairement la suite de ces impostures masquées, dont la seule pensée coûte toujours quelque chose à la pureté de nos mœurs.

M. Thomas avait raison. Je fis un pli de mon billet, et je renvoyai mes 260 mille florins par la poste.

VINGT-TROISIÈME SOIRÉE.

DES FAILLITES.

—

N'avez-vous rien pour moi, disait M. Thomas à la messagère du village qui, au retour de sa course ordinaire, passait devant sa maison. — Non, Monsieur, si ce n'est la Feuille officielle. — Ah! Voyons, cette feuille porte malheur; on n'y voit presque que des décrets et des ventes forcées.

Ce serait une bonne histoire à faire, dis-je à M. Thomas, que celle de nos décrets. Je ne parle point ici de ces revers imprévus qui bouleversent les fortunes les mieux assurées; ces cas là sont rares chez les cultivateurs. Mais il serait peut-être utile de rechercher les causes

de ces discussions qui affligent fréquemment les campagnes, et qui atteignent les hommes même les plus étrangers aux spéculations ambitieuses, aux chances du commerce et au mouvement des cités.

Hélas! mon ami, répondit le père Thomas, ce tableau vous serait inutile; voyez autour de vous.

Jean avait joui de la réputation d'honnête homme. On ne pouvait lui reprocher aucun désordre dans sa conduite, aucun oubli de ses devoirs. Cependant la faiblesse de son caractère a entraîné sa ruine. Il avait cautionné un grand nombre d'amis; jamais il n'avait refusé sa signature ni compté ses engagemens. Tout son bien y a passé, et ce n'est que quand l'abîme a été creusé qu'il en a mesuré l'étendue.

Jaques est également honnête homme; mais il a beaucoup trop entrepris. Non content du petit domaine que son père lui avait laissé, il a pris à ferme une vaste campagne, s'est occupé de tout et a tout négligé. Pour réparer les suites de son insouciance, il a fait des emprunts. Depuis lors, le mal a augmenté chaque année, et Jaques a malheureusement attendu que le puits fut à sec pour connaître la valeur de l'eau.

Pierre était bon ouvrier quand il était à l'ouvrage; mais il s'y mettait rarement. Souvent, il désertait sa maison et négligeait le soin de ses affaires. Ses domestiques l'ont trompé, l'ivrognerie l'a perdu. En vain ses amis lui disaient: « Pierre, si vous voulez faire votre af- » faire, faites-la vous-même; si vous » voulez qu'elle ne soit pas faite, en- » voyez-y. » Pierre ne les écoutait pas tant que sa bouteille était pleine.

Charles était économe, travaillait bien et buvait peu. Malheureusement, il faisait un mauvais ménage; l'indifférence et l'éloignement divisaient les époux. Bientôt le défaut d'affection a nui aux soins intérieurs; il n'y a plus eu d'ensemble dans les projets, de secours mutuels, de travaux partagés. Trop tard, ils se sont aperçus que des volumes dépareillés décomplètent un ouvrage, et qu'on ne fait rien de bon avec la moitié d'une paire de ciseaux.

David se mêlait de tout, excepté de ses propres affaires. Il brocantait en blé, en vin et en chevaux. Il avait un excellent domaine qu'il a vendu, et dont les fonds se sont peu à peu dissipés dans de mauvais marchés. Il a enfin compris qu'il était plus difficile de construire deux cheminées que d'en tenir une chaude, mais c'était le lendemain qu'il raisonnait ainsi, car la veille il avait remis son bilan.

Le pauvre Nicolas s'est ruiné à force de gagner des procès. Quand il fallait labourer, il plaidait ; quand il devait semer, il était au tribunal. Il ignorait l'état de ses affaires, mais il savait à point nommé la demeure de son procureur. Il payait et dépensait sans faire d'écritures, mais il vous aurait à l'instant cité le texte d'une loi. Il regrettait quelques sous appliqués à des usages utiles, et il portait chaque trimestre à son avocat de gros rouleaux d'écus. Sa faillite, au reste, n'a étonné personne, mais savez-vous ce qui reste maintenant au pauvre Nicolas ? Des procédures, un vieux code civil déchiré et plusieurs paquets de quittances.

Félix a pris pour se ruiner une route opposée. S'il ne s'était permis que les dépenses nécessaires ; s'il s'était toujours montré habillé selon son état ; si sa femme, moins folle de parure, s'était

plus occupée des soins de sa maison, il serait encore parmi nous l'un des bons communiers du village ; mais Félix a voulu s'élever au-dessus de sa condition, et il ne lui reste plus aujourd'hui que des regrets tardifs et un habit tourné.

Louis surtout, que vous connaissez tous, méritait le moins ses malheurs. Son père venait de mourir, et il avait aveuglément accepté une succession qui semblait n'offrir que des avantages. Quelques personnes, mieux informées de l'extrême bonté du défunt et des engagemens auxquels elle l'avait vraisemblablement entraîné, avaient conseillé au fils de demander un bénéfice d'inventaire et de ne se décider que sur son résultat. Une fausse honte l'en a malheureusement empêché, et au moment où sa fortune semblait le mieux assurée, elle n'a pu suffire à une foule d'embarras imprévus. Le décret a été demandé ;

on eût pu le prévenir en appréciant à sa juste valeur une démarche de prudence qui ne compromet ni l'honneur ni la réputation des familles, mais qui prévient souvent leur ruine et leur malheur.

L'infortune d'autrui, mes amis, peut devenir utile. En y réfléchissant, vous saurez l'éviter. C'est un mauvais calcul de passer la moitié de sa vie en folies et l'autre en repentir.

VINGT-QUATRIÈME SOIRÉE.

PRÉJUGÉS POPULAIRES.

—

Les mœurs des Vaudois sont en général pures et simples, mais on remarque dans leur vie privée une foule d'usages et de préjugés qu'il serait temps d'en faire disparaître; car les préjugés sont aussi des fers que des hommes libres doivent être honteux de porter.

N'est-il pas injuste, par exemple, de rendre toute une famille responsable de l'inconduite d'un de ses membres?... Quoi, parce que le hasard aura fait naître un monstre du même sang que moi, vous m'associerez à son crime! Le coupable en aura été quitte pour la peine qu'il aura subie, et sa femme et ses en-

fans prolongeront leur vie dans l'opprobre et le déshonneur.

C'est par un préjugé également funeste que vous vous obstinez presque toujours à repousser les améliorations qu'exigeraient la santé de vos familles, votre économie domestique ou la conservation de vos biens. Les bienfaiteurs de l'humanité ne sont à vos yeux que des novateurs dangereux, et il faut souvent qu'une découverte ait vieilli pour obtenir sa grâce.

La petite vérole exerce au milieu de vous ses ravages, moissonne ou défigure vos enfans... Qu'y faire ; ça été, dites-vous, de tout temps. Vous aimez mieux mourir avec la variole que vivre avec la vaccine. L'une tue vos enfans, et vous lui ouvrez tranquillement vos portes ; l'autre les sauverait et vous la repoussez.

Presque toujours vos habitudes l'emportent sur l'expérience et la raison. Combien de fois, par exemple, en entrant chez vous par hasard, n'ai-je pas été forcé d'ouvrir vos fenêtres à la hâte pour renouveler l'air et chasser l'infection ? Vingt fois je vous ai répété que la propreté maintenait la santé ; que les soins qu'elle exigeait n'étaient pas difficiles ; qu'un peu d'eau, un peu d'air suffisaient. Vous écoutez, vous en convenez même, et le lendemain je retrouve vos fenêtres fermées, votre plancher mal propre et vos enfans sales et mal lavés, respirant un air corrompu. Hâtez-vous de renoncer à ces habitudes funestes et souvenez-vous que, quand le soleil entre par la fenêtre, le médecin prend la porte et quitte la maison.

Souvent l'expérience vous a instruits du danger que l'on court en laissant du charbon allumé dans les chambres. Vous

savez que plusieurs personnes ont payé cette imprudence de leur vie ; et cependant chaque hiver, vous vous exposez aux mêmes accidens.

De funestes exemples vous ont encore appris combien est dangereux l'usage de laisser allumer des feux aux enfans que l'on commet à la garde des bestiaux. Vous savez que ce feu, mal dirigé, peut atteindre, envelopper leurs habits, et que souvent ces malheureux, éloignés des secours, ont été victimes d'une imprévoyance coupable ; et cependant, chaque automne, je vois des enfans de huit à dix ans, exposés à un péril dont ils n'ont pas d'idée et entourant un brasier qui peut devenir leur tombeau.

Je recommande aussi à vos enfans, n'oubliez pas de le leur dire, de ne jamais attacher à leur bras ou à toute autre partie de leur corps, la corde fixée à la

tête de l'animal qu'ils conduisent. Les plus tristes accidens peuvent être la suite de cette imprudence. Souvent l'animal effrayé s'emporte et traîne, en courant, après lui le malheureux enfant dont le corps est bientôt mutilé sur les cailloux de la route et qui expire dans d'horribles souffrances.

C'est avec une égale imprudence que, quittant quelquefois vos maisons pour aller travailler dans vos champs, vous abandonnez vos enfans auprès d'un feu de cuisine, sans penser que vous les avez peut-être vus et embrassés pour la dernière fois... Hélas, mes amis, il ne faut souvent qu'un instant, un faux pas, un léger accident pour remplir votre maison de larmes.

Dans quelques villages, la mendicité n'est réprimée, ni par la réflexion, ni même par la honte. Souvent des bandes

d'enfans couvrent nos grands chemins et, sans besoin réel, réclament d'un ton hypocrite et plaintif la compassion publique. On ne réfléchit point assez à tout ce que cette déplorable habitude a de dégradant pour l'homme, et de funeste pour le cœur d'un enfant. Non-seulement elle l'accoutume à la fainéantise et au vagabondage, mais elle le dégrade, elle l'avilit, elle détruit ce point d'honneur si utile aux vertus et cette noble fierté qui convient à la dignité de l'homme. Une vie sédentaire et laborieuse n'a plus aucun prix à ses yeux; il préfère les jouissances rapides d'un bienfait promptement obtenu, aux fruits plus lents d'un honnête travail... Prenez-y garde, mes amis; ce malheureux s'est habitué aux expressions basses et mensongères de son misérable métier; sa langue a commencé à s'avilir, et bientôt les mots corrompront les pensées.

Un préjugé contre lequel je ne puis trop vous prémunir est celui qui repousse de la société un enfant naturel, comme si l'on pouvait l'accuser de sa naissance et le rendre victime des fautes de ses parens. On oublie que dans cet être si maltraité peut se trouver le germe des vertus et des talens qui lui prépareront parmi vous, une place honorable; tandis que découragé par vos dédains, il ne mettra bientôt plus aucun prix à l'estime des autres et finira peut-être par jeter le désordre dans la société.

Je vous signale encore ces charivaris qu'on se permet dans nos campagnes lorsqu'une union peut-être ridicule, ameute sous les fenêtres des époux une jeunesse turbulente armée de poëles, de chauderons, de cloches dont les bruits discordans font rougir les hommes sensés. Il est étonnant que ces coutumes, nées dans la barbarie des sociétés, sub-

sistent encore dans un siècle éclairé et chez un peuple libre... C'est l'usage, dira-t-on... Mais si cet usage trouble la paix publique, blesse les voisins, outrage les droits d'autrui, hâtez-vous de le réformer.

Je dois encore combattre ce préjugé funeste qui fait croire à l'ouvrier que son travail ne l'honore pas. Mais le travail, quel qu'il soit, honore toujours celui qui s'y livre. L'ouvrier n'est-il pas aussi utile à l'homme riche qui l'emploie que celui-ci l'est à l'ouvrier qui travaille pour lui. Le travail n'est point un esclavage ; c'est un échange continuel et journalier de services rendus. Sous l'empire de nos institutions, ces préventions doivent cesser de tromper la raison ; le bonheur de tous et les progrès de l'industrie y ont un égal intérêt.

Ce n'est pas le travail, mais le

vice, l'ivrognerie et les habitudes de débauche qui doivent faire rougir l'ouvrier. Il en est plusieurs sans doute, amis de leurs devoirs et qu'on retrouve toujours occupés dans leurs ateliers ou aux soins de leur ménage; mais j'en connais d'autres qui, fatigués des plaintes de leurs femmes et des pleurs de leurs enfans, passent toute leur journée chez les marchands de vin, préfèrent leurs comptoirs à la caisse d'épargnes, et terminent leur vie dans la misère et le malheur.

Il faut enfin compter parmi les malheureuses habitudes de nos campagnes, cette imprévoyance coupable qui renvoie toujours au lendemain, l'ouvrage dont il fallait s'occuper la veille. On a enlevé à l'un de vos voisins un cheval de son étable, et le lendemain il a eu soin de placer une serrure à la porte que déjà la veille il aurait dû fermer. — Un autre s'est cassé la jambe dans un passage obs-

cur de sa maison. Le lendemain on y a placé une lanterne ; c'était trop tard et le mal était fait.

Souvent vous négligez dans vos maisons une réparation qui ne vous aurait coûté que quelques heures d'ouvrage, et bientôt le temps augmentant le dommage, il faut de longs efforts et de fortes dépenses pour réparer un mal qu'il eût été si facile de prévenir. Un de nos voisins disait sans cesse : « Demain, je » m'en occuperai. »... Hélas !... il n'y avait plus de lendemain pour le pauvre homme.

Le langage du père Thomas avait été cette fois plus pressant qu'à l'ordinaire, et il me sembla qu'enfin on l'avait entendu.

DERNIÈRE SOIRÉE.

LE PÈRE THOMAS PREND CONGÉ DE SES VOISINS.

—

Les jours deviennent longs, mes amis, dit un jour M. Thomas. La nature renaît et les soins de la campagne vous rappellent. Nous interromprons donc nos soirées jusqu'à l'hiver prochain. Peut-être qu'alors nous pourrons encore mettre à profit nos veillées, ou nous féliciter des heureux effets que nos entretiens auront déjà produits.

Vos travaux vont recommencer. Rappelez-vous de la valeur du temps ; c'est une propriété que vous devez économiser comme toutes les autres. Souvent la perte d'un quart d'heure cause celle de plusieurs écus.

L'activité seule ne vous suffirait pas ; il faut encore de la persévérance dans vos projets, de la constance dans vos travaux. La légèreté laisse tout incomplet. Deux ou trois déménagemens font autant de mal qu'un incendie, et l'inconstance du soir rend inutile le travail du matin.

Economisez pour votre vieillesse ; les beaux jours passent ; il faut en profiter. Voulez-vous connaître la valeur de l'argent ? Essayez d'emprunter, et peut-être que les contrariétés que vous éprouverez corrigeront votre imprévoyance.

Secourez le malheur ; il est doux de sécher des larmes. Vous devez à vos voisins les assistances que vous pourriez réclamer vous-mêmes au besoin.

Il est beau de défendre sa patrie ; ce genre de courage a son prix ; mais il en

est de plusieurs espèces. Affronter la fureur des eaux, braver la violence des flammes, pour sauver un infortuné, c'est aussi une victoire. Comme la guerre, la paix a sa bravoure, et ce dévouement est d'autant plus digne d'éloges qu'il a moins d'éclat et de célébrité.

Vous pouvez éprouver des malheurs ; mais, avant de vous plaindre du hasard, examinez d'abord si vous n'en êtes pas les complices. Lorsque vous cherchez en vain la liberté, le repos, le bonheur, n'accusez ni le pouvoir ni la destinée. Faites plutôt un retour sur vous-mêmes et vous conviendrez que vous seriez d'autant plus libres et d'autant plus heureux, que vous auriez porté dans vos actions plus de vertu, de réflexion et d'intelligence.

En général, mes amis, faites votre devoir. Tout est dans ce mot là, religion,

honneur, vertu, bonheur, récompenses. J'en appelle à votre expérience. Convenez-en, mes amis, quand avez-vous été plus heureux ? Est-ce à la fin d'une journée remplie par le travail, ou le lendemain d'une soirée passée dans la débauche ? Quand vous avez eu quelque reproche à vous faire, n'est-il pas vrai qu'un mal-aise vague pesait sur votre cœur ? N'est-il pas vrai aussi que vous avez été satisfaits de vous-mêmes quand vous avez fait le bien, préservé vos voisins d'un danger et soutenu la cause de la justice et de l'humanité ?

J'en appelle enfin à vos intérêts mêmes.... Protégés par l'ordre public, vous sentirez mieux le prix de la justice. Dans un malheur imprévu, vous vous applaudirez d'avoir été bienfaisans. Votre bonheur domestique deviendra le prix du travail et de l'ordre, et l'appui que vos enfans donneront à vos vieilles années

récompensera les vertus que vous fîtes germer dans leurs cœurs.

Adieu, mes amis, dit enfin le père Thomas... Ici, quelques larmes tombèrent de son front vénérable.... Je n'ai plus longtemps à rester dans ce monde; quand je ne serai plus, rappelez-vous d'un vieillard qui voulut votre bien.

N. B. Nous croyons devoir ajouter au présent *manuel* un *coup-d'œil statistique sur le canton de Vaud.* Son auteur, qui est le même que celui du manuel, pense que ces premiers aperçus seront lus avec intérêt par les élèves.

COUP-D'OEIL STATISTIQUE

SUR LE CANTON DE VAUD.

—

Le canton de Vaud est borné au midi par le lac Léman qui le sépare de la Savoie ; à l'orient par les cantons du Valais, de Berne et de Fribourg ; au nord par ceux de Fribourg et de Neuchâtel ; à l'occident par la France.

Sa plus grande étendue, de l'est à l'ouest, à compter du ruisseau du Griesbach (frontière de Gessenay), jusqu'au village de Myes, est d'environ 20 lieues ; et, du sud au nord, depuis Ouchy jusqu'à l'embouchure de la Broye dans le lac de Neuchâtel, de 14 lieues. Il renferme une partie de la chaîne du Jura, une des extrémités de la chaîne septen-

trionale des Alpes et tout le plateau du Jorat.

Sa population atteint maintenant 190 mille âmes. Sa religion est protestante, à l'exception de quelques communes catholiques dans le district d'Echallens.

On y compte plusieurs lacs. Savoir : Le lac *Léman*, l'un des plus beaux de l'Europe méridionale. Sa longueur est de 17 lieues et demie, sa plus grande largeur, entre Rolle et Thonon, de 3 lieues et demie, sa surface d'environ 26 lieues carrées.. Ce magnifique bassin, qui présente environ 15 lieues de côtes vaudoises, et que ce canton alimente par 32 rivières, plus ou moins grandes, mérite sa réputation par l'étonnante variété de ses sites, la richesse des côteaux qui l'encadrent et des Alpes dont il est entouré. Ses rives, du côté de la Savoie, ont un aspect presque mélancolique, mais

la rive vaudoise offre une multitude de villes, de villages, de châteaux, de maisons de campagne dont le tableau est de la plus grande beauté. Le Léman compte aujourd'hui quatre Etats riverains : la Savoie, les cantons de Genève, de Vaud et du Valais.

Le lac de *Neuchâtel* est situé entre le Jura qui le domine et les dernières pentes du Jorat. Sa longueur est de 9 lieues, et sa plus grande largeur entre Cudrefin et Neuchâtel de 2. Ses rives, riantes et peuplées, touchent aux quatre cantons de Berne, Fribourg, Vaud et Neuchâtel.

Le lac de *Morat*, long de 2 lieues, n'a qu'une demi-lieue de large. Nous le citons, puisque le canton de Vaud en possède environ un tiers. Il est dominé par le *Vully* et par plusieurs collines agréables.

Le lac de *Bret* est comme relégué dans une contrée solitaire du Jorat, à 3 lieues de Lausanne. Quelques collines mélancoliques, quelques fermes éparses sur ses bords sont les seuls objets qui l'animent.

Le lac de *Joux* baigne la vallée de ce nom. Il a 2 lieues et demie de long et 25 minutes de large. Ses alentours sont pittoresques. L'*Orbe* le traverse. Il est dominé par la *Dent de Vaulion*.

On trouve encore quelques lacs dans les Alpes vaudoises, moins importans sans doute par leur étendue, mais également remarquables par les sites romantiques dont ils sont entourés.

Plusieurs rivières arrosent également le canton.

La *Sarine* coule pendant 4 lieues dans

le *Pays-d'Enhaut*, et traverse le canton de Fribourg.

La *Broye* prend naissance près de Sensales au canton de Fribourg, passe dans le district d'Oron, à Moudon, sous Payerne, et se jette ensuite dans le lac de Morat.

L'*Orbe* sort du lac des Rousses en Franche-Comté, traverse le lac de Joux, descend jusqu'à la ville d'Orbe, et va se décharger dans le canal d'Entre-Roche.

La *Thièle* prend sa source dans le Jura, se décharge dans le lac à Yverdon et en sort, à son extrémité, pour entrer dans celui de Bienne.

La *Veveyse* naît au-dessus de Châtel-St.-Denis, et se rend, sous Vevey, dans le lac de Genève.

La *Venoge* sort des sommités qui dominent le village de Lisle, passe près de Cossonay et se décharge dans le Léman, entre Lausanne et Morges.

L'*Aubonne* a sa source près de St.-Georges dans le Jura, passe à Aubonne, et va tomber dans le lac près d'Allaman.

Le canton de Vaud offre encore plusieurs eaux minérales. Il y a des bains d'eaux soufrées à l'*Etivaz*, à 2 lieues de Château-d'OEx; — à *St.-Loup*, paroisse de la Sarraz; — à *Yverdon*, près de la ville; — à *Lalliaz*, paroisse de Blonay, au centre d'une contrée pastorale et à *Lavey* près du village de ce nom.

Le canton peut être divisé en trois zones de culture. Les hautes montagnes offrent des pâturages d'été; les monta-

gnes plus basses des forêts et des champs, tandis que les vignobles couvrent presqu'entièrement la partie inférieure.

La culture de la vigne forme l'occupation principale des habitans. Celle-ci croit surtout dans les districts de la Vaux, Vevey, Aigle, Lausanne, Morges, Rolle, Aubonne, Nyon, Orbe et Grandson, et forme une des branches les plus productives de leur agriculture. Les districts de la Vaux, d'Aigle et de la Côte jouissent, sous ce rapport, d'une réputation méritée, et ont le privilége de produire les vins les plus estimés.

La culture des champs offre également beaucoup de perfection. Les contrées les plus riches, sous ce rapport, sont les districts de Payerne et d'Avenches, les vallées entre Moudon et Lausanne et les environs d'Yverdon. Le produit en a même tellement augmenté que les im-

portations en grains et farines qui, il y a vingt ans, étaient considérables, se réduisent à peu de choses aujourd'hui.

Les prairies y sont également abondantes et annoncent une culture soignée et un travail éclairé. L'art du jardinage est porté fort loin dans les environs de Lausanne, de Vevey et Montreux.

On cultive beaucoup de tabac dans les districts d'Avenches, de Payerne et Moudon; à Bex, des essais récens ont même eu un succès remarquable. Les exportations annuelles s'élèvent, sous ce rapport, au-delà de 2000 quintaux.

La culture de la pomme de terre, qui devient tous les jours plus générale, présente des ressources immenses. Le chanvre, le lin et le colza, cet utile supplément du noyer, offrent, dans plusieurs districts, un produit important.

Les arbres fruitiers de toute espèce prospèrent également dans ce canton. Les pêchers et les amandiers s'élèvent dans les vignes. Les noyers offrent un grand revenu. Il y a à Bex, à Rolle, à Veytaux, des forêts de châtaigniers superbes. On tire aussi de beaux bois de charpente des forêts qui couronnent les Alpes et le Jura.

La culture des mûriers s'est établie depuis quelques années dans les environs de Nyon, Lausanne, Vevey et Moudon; cette nouvelle industrie très productive paraît bien réussir; elle remplacera celle de la vigne dans les localités où le vin n'est pas de bonne qualité.

L'économie alpestre occupe également les habitans. Tout le Jura, toutes les alpes du district d'Aigle présentent un grand nombre de chalets. Dans presque toutes les communes, on a formé des

sociétés qui s'occupent de la fabrication du beurre et du fromage. Les montagnes nourrissent, pendant la saison de l'alpage, environ 24 mille vaches et beaucoup de petit bétail.

Enfin, on cultive l'abeille avec succès, et l'on estime principalement le miel du Pays-d'Enhaut et de la Vallée.

L'industrie offre aussi d'intéressans succès. On trouve dans le canton quelques manufactures florissantes. Les principales sont les tanneries, la belle papeterie de Lasarraz et les forges de Vallorbes. Il y a dans la vallée de Joux et le Jura un grand nombre d'horlogers, de lapidaires et de mécaniciens.

Le commerce présente également des succès. Les villes les plus commerçantes du canton sont Lausanne, Morges, Nyon et Vevey, où il se fait des affaires assez

considérables, surtout en commission et expédition. Le transit des marchandises de France et d'Allemagne donne à cette branche une grande extension. Le commerce de transport par eau est également considérable. Il consiste en marchandises étrangères qu'on embarque à Nyon, Morges, Ouchy ou Vevey, et en marchandises du pays. Celles-ci sont les vins, les fromages qui se chargent à Vevey, les pierres de Meillerie, les marbres de Roche, les fruits de Savoie et les bois.

Les importations consistent en tabacs, eaux-de-vie, fer, marchandises coloniales, draperies, étoffes de coton, cuirs bruts et porcs gras; les exportations en vin, fromages, cuirs ouvrés, chevaux et bétail à cornes.

L'habitant compte également parmi ses ressources l'éducation du bétail dont

il fait un assez grand commerce. On compte dans ce canton environ 62 mille vaches et bœufs, 21 mille chevaux, 60 mille moutons et plus de 37 mille chèvres et porcs.

Sous le rapport ecclésiastique, le canton est divisé en quatre classes : Morges, Lausanne, Payerne et Orbe. Ces quatre classes offrent 158 pasteurs. Il y a de plus quatre curés catholiques dans le district d'Echallens.

Les établissemens qui servent au perfectionnement de l'instruction publique sont de trois espèces : les écoles primaires, les colléges et l'académie. Le conseil d'instruction publique siégeant à Lausanne, dirige en chef tout ce qui a rapport à cette branche de l'administration.

Les écoles primaires ou basses clas-

ses sont au nombre d'environ 700, et reçoivent, dans le canton, plus de 34 mille écoliers.

Les colléges et les écoles moyennes offrent un enseignement supérieur. Il y en a à Lausanne, Vevey, Moudon, Yverdon, Nyon, Morges, Payerne, Aubonne, et Orbe.

L'académie, fondée à Lausanne en 1537, est remarquable par les hommes célèbres qui y ont enseigné.

L'instruction trouve de nouvelles ressources dans les diverses bibliothèques publiques et particulières qui se sont successivement établies dans le canton. A Lausanne, celles de l'académie et des étudians; à Morges, à Yverdon, à Vevey, celles que ces villes ont formées, et dans plusieurs autres cités du canton, les cabinets et les collections savantes

de quelques amateurs donnent à l'instruction publique une grande impulsion.

On peut enfin ranger au nombre des moyens qui l'animent, quelques sociétés savantes qui honorent ce pays. Telle est la société d'utilité publique, à Lausanne, qui fait paraître dans une feuille périodique le résultat de ses travaux. Telle est encore la société des *Sciences naturelles*, institution récente et enfin la société d'*Histoire de la Suisse romande*, remarquable par les hommes distingués qui assurent ses progrès.

Plusieurs institutions utiles ou bienfaisantes honorent encore le canton de Vaud. On a ouvert à Lausanne un hospice cantonal pour les malades pauvres, un hospice pour les aliénés, une maison de force et une de correction. On doit également remarquer la *caisse d'assurance*

contre les incendies, dont l'expérience a déjà fait sentir les heureux résultats.

L'humanité a enfin ouvert dans plusieurs villes du canton, des sociétés de secours, destinées à soulager l'indigence, et à prévenir le besoin par l'industrie et le travail.

La plupart de nos villes ont encore établi des caisses d'épargnes, où les artisans et les domestiques peuvent placer leurs économies d'une manière assurée.

Le canton de Vaud est divisé en soixante cercles et dix-neuf districts. Ceux-ci sont : Lausanne, chef-lieu du canton ; Aigle, Aubonne, Avenches, Cossonay, Echallens, Grandson, La Vallée, Lavaux, Morges, Moudon, Nyon, Orbe, Oron, Payerne, Pays-d'Enhaut, Rolle, Vevey et Yverdon.

LES DIX-NEUF DISTRICTS.

LAUSANNE.

Ce district est divisé en trois cercles, formant ensemble une population d'environ 21 mille âmes : le cercle de Pully, qui se prolonge sur les rives du lac où l'on recueille d'excellent vin, et s'étend ensuite au nord dans le Jorat; celui de Romanel, dans l'intérieur, cultivant peu de vignes, et presqu'entièrement couvert de bois, de pâturages et de champs; et celui de Lausanne.

Lausanne est située à demi-lieue du lac de Genève, sur le revers méridional du Jorat. Cette ville est à la fois le chef-lieu du district de ce nom et celui du canton de Vaud. Les Romains la connaissaient déjà, mais alors elle était vraisemblablement située à Vidy, au pied des hauteurs sur lesquelles elle est aujourd'hui bâtie.

Lausanne jouit d'un air pur et salubre. Les eaux y abondent. On y trouve tout ce qui peut rendre la vie commode et agréable, d'utiles institutions, la réunion de presque tous les arts, divers établissemens littéraires, quelques jolies places et des promenades d'où l'on jouit des points de vue les plus variés et les plus étendus.

La ville est irrégulièrement bâtie sur trois collines et dans les vallons intermédiaires. Les rues sont pénibles et montueuses. Elle a un grand nombre de rues, et six quartiers principaux : la Cité, Bourg, St. François, le Pont, la Palud et St. Laurent.

Quatre églises décorent cette cité. La Cathédrale est un bel édifice d'architecture gothique, commencé vers l'an 1000 et consacré en 1275 par le Pape Grégoire X. On y remarque les tombeaux

de plusieurs personnages illustres. Dès la terrasse voisine, on jouit sur le lac et une grande partie du pays, de l'un des plus beaux points de vue de la Suisse.

Les deux autres églises sont celles de St. François où le concile, transporté de Bâle à Lausanne, tint, en 1449, ses dernières séances; celle de St. Laurent, bâtie au commencement du 18^{e} siècle.

Plusieurs édifices publics se font remarquer à Lausanne :

Le château, qui servait d'habitation aux baillis, fut bâti au commencement du XV^{e} siècle par l'évêque Guillaume de Challant. L'on trouve dans son enceinte la salle ou s'assemble le grand conseil du canton, celle du tribunal cantonal et la monnaye.

On voit également avec un vif intérêt

l'hospice cantonal, le collége académique bâti en 1587, l'hôtel-de-ville construit en 1454, un manége, un théâtre, la grenette, le musée Arlaud et un hôtel de poste; et, à quelque distance de la ville, un hospice pour les aliénés et un second pour les aveugles. Au reste, des travaux récemment entrepris, embellissent chaque jour cette ville et en facilitent les abords. Parmi ces derniers nous citerons le grand pont un des beaux monumens de la Suisse.

Les environs offrent des aspects délicieux. Partout le voyageur s'arrête, il contemple, il jouit. On le voit parcourir tour-à-tour la belle promenade de Montbenon, la forêt de Sauvabelin, célèbre par l'antique culte des Druides; Ouchy qui peut être considéré comme le port de Lausanne; les campagnes de Cour, riches en points de vue; et Vidy

sur le sol qu'occupait l'ancienne *Lausonium*.

Le commerce offre quelque succès, mais en général, Lausanne, plus lettrée que marchande, n'a pas encore porté son commerce au point que sa situation semble lui indiquer.

AIGLE.

Tout ce pays est riche en merveilles de la nature. On y trouve des mines de charbon de pierre, des minéraux, et, dans les montagnes basses, des carrières de marbre qu'on travaille dans ces contrées, et que l'étranger même recherche avec empressement. Des montagnes où se prolongent d'excellens pâturages couronnent ce district; les autres parties s'étendent dans les vallées où coule le Rhône. Concentrées entre des chaînes de rochers, rassemblant, comme dans un foyer, les rayons du soleil, elles of-

frent d'excellent vin, de bons fruits et toutes les productions des pays chauds. Ses vignobles, y compris Yvorne et Villeneuve, contiennent environ 1,100 poses.

Cinq cercles, Aigle, Villeneuve, Bex, Ollon et les Ormonts, composent ce district et présentent une population d'environ 15 mille âmes.

Aigle, chef-lieu du district, est un bourg assez considérable, à un quart de lieue du Rhône, et dans le dangereux voisinage de la *Grand'Eau*.

Yvorne, petit village, écrasé en 1584 par la chûte d'une montagne, mais rétabli dès lors tel qu'il est aujourd'hui, est remarquable par l'excellent vignoble qui l'entoure.

Villeneuve est une petite ville à la tête

du lac Léman, où se trouve un hôpital fondé par la maison de Savoie et maintenant réuni à l'hospice cantonal.

Roche n'est qu'un petit village; mais il est remarquable par le séjour du grand Haller, qui y passa six ans (de 1758 à 1764) en qualité de directeur des salines. C'est là qu'il mit la dernière main à sa physiologie et à son histoire des plantes de la Suisse. On trouve également près de Roche une carrière de marbre que l'on met en œuvre à Vevey.

Bex est un grand et beau village, riche en points de vue pittoresques, mais remarquable surtout par les salines qui se trouvent dans son voisinage et leurs beaux établissemens. La première source salée fut découverte en 1554 au *Panex*, et les autres, celles de *Chamosain* et des *Fondemens*, en 1591. L'Etat de Berne en fit l'acquisition en 1683, et les a fait

exploiter avec plus ou moins de succès. On doit également remarquer les bâtimens de graduation construits au *Dévens* et à *Bévieux*, et admirer, dans tous ces travaux, le triomphe de l'industrie humaine.

On remarque également dans ce cercle les *Bains de Lavey* établis ensuite de la découverte faite en 1834, dans le lit du Rhône, d'une source thermale, mais que des travaux importans permirent d'isoler et de rendre utiles à la santé. Plusieurs constructions y ont été élevées pour recevoir les malades.

Le cercle de Bex a quelques glaciers, dont le plus considérable est celui des *Diablerets*. Il est d'ailleurs riche en plantes et en minéraux.

Une seule commune, mais très-populeuse, forme le cercle d'*Ollon*. Toute

cette contrée est fertile et bien cultivée. Elle a plusieurs montagnes couvertes de troupeaux et d'un grand nombre de chalets.

Le cercle des *Ormonts* est entièrement dans les Alpes. Cette contrée qui commence à 3 lieues d'Aigle, et s'étend jusqu'au Pillon et au glacier des Diablerets, a environ 4 lieues de longueur. Ses montagnes sont très-nombreuses et riches en plantes alpines. Les habitans, livrés à la vie pastorale, s'occupent presqu'exclusivement de l'éducation du bétail. Ce cercle n'a que deux communes, *Ormont-dessus* et *Ormont-dessous*, quelques hameaux, tels que *Sepey* et *la Forclaz*, et la belle plaine des *Mosses*, couverte de chalets et de troupeaux.

AUBONNE.

Ce district forme, avec le district de Rolle, cette contrée connue sous le nom

de *la Côte*, si renommée par l'excellente qualité de ses vins. La culture de ce district offre un mélange agréable de vignes, de champs, de prés, entrecoupés par de riches vergers et des plantations d'arbres. Toutes ses collines s'abaissent en pentes douces vers le lac, et favorisent, mieux qu'à Lavaux, cette variété.

Ce district a trois cercles, Aubonne, Ballens et Gimel, formant ensemble une population d'environ 8,000 âmes.

Aubonne est agréablement bâtie sur une hauteur, à trois quarts de lieue de la route de Genève, du côté de la montagne. Son château a été bâti par Tavernier sur une éminence qui commande la ville. L'agriculture et le commerce de vins font la principale ressource des habitans. On remarque également dans ce cercle les beaux villages de *St.-Livres*

et de *Bougy*, dont le signal offre peut-être le plus beau point de vue de la Suisse.

L'ancienne baronnie d'Aubonne a presque toujours été possédée par des étrangers. On distingue parmi ses barons les comtes de Gruyères jusqu'en 1553; Mayenne, médecin de Jaques I; Tavernier, célèbre voyageur, qui acheta cette terre à son retour de l'Asie; enfin le marquis Duquesne, (fils du célèbre amiral de ce nom), de qui les Bernois l'achetèrent en 1701, pour en faire un bailliage.

Ballens est au pied du Jura. On trouve dans ce cercle *Bière*, où il y a une papeterie, et le château de *Mollens*. Le cercle de *Gimel* est encore plus montagneux. On y remarque sur les pentes du Jura le beau village de *Gimel*, *Longirod* et *Montherod*.

AVENCHES.

Le sol de ce district est fertile. Ses champs sont d'un produit considérable. Les fruits, le tabac, le maïs s'y cultivent avec succès. Il y a même, à l'entrée du Vully, un vignoble assez considérable. Deux cercles, Avenches et Cudrefin, composent ce district. Sa population est de 5000 âmes.

Le cercle d'*Avenches* contient *Faoug*, beau village près du lac de Morat, *Oleyres*, *Donatyre* et *Avenches*.

Avenches même est remarquable par son antiquité; mais cette ville occupe à peine la dixième partie de l'*Aventicum* des Romains. On trouve encore dans son enceinte un grand nombre de monumens qui attestent son ancienne splendeur. Détruite lors de la décadence de l'Empire

Romain, en partie relevée par les Evêques de Lausanne, le sol de l'ancienne ville n'offre plus aujourd'hui que des campagnes, il est vrai, populeuses, et des champs admirablement cultivés.

Le cercle de Cudrefin contient *Cudrefin*, petite ville, dans une situation très riante sur les bords du lac et vis-à-vis de Neuchâtel. C'était, sous les ducs de Savoie, une des quatorze villes qui envoyaient des députés aux états du pays de Vaud. Le transit y a appelé quelque commerce, et les communications, par le lac, sont fréquentes avec Neuchâtel. On trouve de plus dans ce cercle *Guévaux*, *Constantine* et *Cotterd*, qui, placé à la tête du lac de Morat, a une vue remarquable.

COSSONAY.

On trouve dans ce district quatre cercles peuplés d'environ 11,300 âmes:

Cossonay, La Sarraz, L'Isle et Sullens. Il produit d'ailleurs beaucoup de blé et offre d'excellentes prairies.

Son chef-lieu est *Cossonay*, petite ville située sur la grande route de Morges à Yverdon. La noble et illustre famille de ce nom est éteinte depuis le 14^{e} siècle. Cette ville, sous les ducs de Savoie, députait aux états de Vaud. A cette époque, elle fut réduite en cendres, et n'a jamais pu entièrement se relever. Cossonay a des environs très agrestes et une belle vue sur la Venoge. On voit également dans ce cercle, *La Chaux*, commanderie de Malte avant la réformation, et *Grancy*, où nâquit Tissot, si célèbre dans les annales de la médecine.

Le cerle de La Sarraz contient *La Sarraz*, joli bourg sur le Nozon, près duquel cette rivière se partage en deux bras, dont l'un se jette dans le lac de

Genève, et l'autre dans celui de Neuchâtel; les bains de *St. Loup*, fréquentés avec succès pour les rhumatismes, et le hameau *d'Entre-Roche*, où se termine le canal creusé en 1640, pour joindre les deux lacs : entreprise importante qui, quoique interrompue au moment où elle n'était plus qu'à trois lieues de son terme, offre encore au transport des vins de la Côte jusqu'au lac d'Yverdon, beaucoup de facilités.

Le cercle de L'Isle qui s'étend, par plusieurs collines, jusqu'aux extrémités montueuses du Jura, offre, dans leurs pentes, une excellente culture, et, sur leurs sommets, des pâturages abondans. On y trouve *L'Isle*, *Montricher*, qui appartenait aux anciens barons de ce nom, *Pampigny* et *Mont-la-Ville*.

Le cercle de Sullens offre entr'autres le grand village de *Sullens*, les deux

Vufflens, dont l'un fut fondé par la reine Berthe, et *Penthaz*, où l'on a découvert quelques antiquités.

ECHALLENS.

Ce district est divisé en trois cercles, peuplés de 9,280 âmes (Echallens, Bottens et Vuarrens), fertiles en blé et en fruits, mais dont quelques parties exigeraient encore du travail et des défrichemens. Le tiers des habitans de ce district est catholique.

On y remarque : *Echallens*, bourg assez considérable sur le Tallent, fondé en 1351 par Gérard de Montfaucon. Un seul temple y réunit les catholiques et les réformés.

Gumoëns-le-Jux, berceau de l'ancienne famille de ce nom ; *St.-Barthelémy*, ci-devant appartenant à la maison d'Affry ; *Bottens*, village paroissial et

Vuarrens au centre du Gros-de-Vaud, remarquable par sa fertilité et son agriculture.

GRANDSON.

Le district de Grandson prend naissance aux rives du lac de Neuchâtel, et s'étend par un amphithéâtre insensible jusqu'aux sommités du Jura. Ses collines sont parsemées de jolis villages, de vignobles, de prairies riantes qui se perdent insensiblement, et se convertissent, à mesure qu'on parvient à une certaine hauteur, en riches pâturages qui entretiennent de nombreux troupeaux.

Trois cercles, peuplés d'environ 9,900 âmes, composent ce district : Grandson, Concise et Ste.-Croix.

Grandson est une petite ville agréablement située sur le bord du lac de Neuchâtel, avec un château qu'habi-

taient les sires de Grandson, célèbre d'ailleurs par la bataille que les Suisses y gagnèrent sur le duc de Bourgogne.

Le cercle de *Concise* offre le beau village de ce nom, au bord du lac, orné des campagnes les plus agréables, couronné d'un excellent vignoble et animé par la grande route de Genève à Neuchâtel; les villages de *Bonvillars* et d'*Onnens*, où tout annonce le travail et l'aisance ; celui de *Provence*, sur une ramification élevée du Jura; enfin l'ancienne abbaye de la *Lance*, fondée en 1320 par Othon de Grandson.

Le cercle de Ste.-Croix offre le plus intéressant aspect. L'agriculture y est à peu près nulle ; son sol se refuse aux travaux ; mais l'activité supplée à ces ressources, et les arts s'y sont établis : l'horlogerie surtout y est florissante. C'est ici que l'on voit le singulier spectacle

d'une peuplade civilisée, polie par les voyages et un commerce assez étendu, placée au milieu de l'aridité des montagnes et réparant par l'industrie les inconvéniens du climat et du sol.

Ste.-Croix était représenté par des députés aux états du pays de Vaud, sous les ducs de Savoie. De nombreuses habitations, éparses sur les collines, environnent ce bourg. Son territoire se termine aux frontières du Val-de-Travers.

LA VALLÉE.

Ce district est entièrement situé dans la chaîne du mont Jura, qui, en s'élargissant considérablement dans le canton de Vaud, y forme trois vallées : celle de *Joux*, la plus grande et la plus élevée ; celle de *Vaulion*, et celle de *Vallorbes* qui est la plus basse. Le district de La Vallée est fermé de tous côtés. Sa longueur de l'ouest à l'est est d'environ six

lieues. Trois petits lacs, dont le lac de Joux est le plus considérable, fournissent une pêche abondante. Leurs eaux n'ont aucun écoulement apparent, mais après s'être perdues sous les rochers qui les encadrent, elles en ressortent plus bas, et donnent naissance à la rivière de l'*Orbe* qui poursuit de là son cours à travers la vallée de *Vallorbes*, à laquelle elle a donné son nom.

A l'époque de la réformation, toute la vallée ne comptait encore que vingt familles et 160 individus, mais en 1571 sa population s'accrut considérablement par l'émigration d'un grand nombre de protestans échappés, après la St.-Barthelémy, aux malheurs de la France.

Le sol de ce district n'offre aux habitans que de l'orge, de l'avoine, et point d'arbres fruitiers, mais de riches pâturages. L'industrie et l'activité des habi-

tans leur offrent d'ailleurs d'importantes ressources. Les planches, les tonneaux, les cuves, les seilles dont on se sert dans le pays de Vaud, sortent de la Vallée. La plupart de leurs maisons sont en pierres. Presque tous les habitans ont d'ailleurs voyagé et rapporté chez eux des lumières, une certaine aptitude au commerce et le talent de rendre l'étranger même tributaire de l'industrie de ce petit pays. Une très-belle route, commencée en 1766 et qui se dirige du Brassus, par Gimel, sur la plaine, facilite les entreprises et les communications.

Ce district est divisé en deux cercles, peuplés de 4,625 âmes : le Chenit et le Pont.

Le cercle du *Chenit* est composé d'un grand nombre de hameaux et d'habitations éparses, tels que le *Sentier*, chef-lieu du district, et le *Brassus*.

On remarque dans le cercle du Pont, le *Pont*, joli village à la tête de la chaussée qui sépare les lacs; l'*Abbaye*, village paroissial, et qui doit sa naissance à un couvent fondé en 1140, et le *Lieu*, grand village, remarquable par sa belle église moderne et sa nombreuse population.

LA VAUX.

Trois cercles, contenant ensemble 9203 âmes; Lutry, Cully et St. Saphorin, composent ce district.

Dans celui de *Lutry*, on remarque la ville de ce nom, avec une belle promenade au bord du lac, sous un ciel délicieux, et presqu'entièrement entourée de vignobles; et *Savigny*, dans le Jorat, dont la paroisse, composée de petits hameaux et de cabanes éparses, offre, par un contraste remarquable, un climat âpre, une nature sombre, et la teinte

sévère des bois, mais produit cependant quelques grains et les fourrages nécessaires à la culture du vignoble voisin.

Le second cercle comprend *Cully*, chef-lieu de district, au bord du lac de Genève, entourée de murs en 1550, située au milieu des plus riches villages et du vignoble le plus estimé du pays. Il est en effet impossible de trouver un tableau qui ait plus d'activité et de vie. A quelque distance de Cully on trouve *Riez*, *Villette*, *Grandvaux*, *Epesses*, et ces côteaux si connus et si vantés pour leurs vins de *Calamin* et du *Désaley*. C'est dans ces belles contrées qu'on peut observer de quoi est capable l'industrie des hommes; ces terrains hardiment soutenus par des murs jusqu'aux sommités les plus élevées, et cette perfection de culture, ce travail opiniâtre et heureux, qui a transformé ces sauvages collines en côteaux rians et animés. On attribue la

première plantation de ces vignes aux religieux de Haut-Crêt, et l'on évalue les vignobles qui dépendent de ce district à environ 1800 poses.

De Cully une route contournant les bases rapides des monts, conduit à *St. Saphorin*, petit bourg connu par son antiquité et l'excellence de ses vins rouges, et chef-lieu du troisième cercle de la Vaux. On y trouve également, au bord du lac, le château de *Glerolles*, ancien séjour d'été des Evêques de Lausanne, le beau village de *Chexbres* dominant, sur une sommité escarpée, un immense vignoble, et delà, en s'enfonçant dans le Jorat, les communes montagneuses de *Crémières*, *Puidoux* et le romantique lac de *Bret*.

Toute la Vaux appartenait autrefois aux Evêques de Lausanne. Ces prélats qui regardaient cette contrée comme la

plus belle de leurs possessions, en furent possesseurs depuis le XI^me^ siècle jusqu'à l'époque de la réformation.

MORGES.

Ce district comprend quatre cercles : Morges, Ecublens, Colombier et Villars-sous-Yens, peuplés d'environ 12,027 âmes.

On trouve dans le cercle de Morges la jolie ville de ce nom, fondée en 930, entourée de murailles en 1135, fort bien bâtie et remarquable par l'industrie de ses habitans. Sa situation au bord du lac Léman, et sur la grande route de Genève à Bâle, l'a rendue un des principaux entrepôts des marchandises qui transitent pour l'Allemagne, la France et l'Italie et y a attiré plusieurs maisons dont le commerce est assez étendu. Son port est régulier, sûr et commode. A ces avantages, Morges joint les agrémens d'une

charmante position, des promenades bien entretenues et des alentours admirablement cultivés. Son château sert maintenant d'arsenal cantonal. On y a même ouvert une école d'artillerie.

Le cercle d'Ecublens est entièrement composé de villages, tels qu'*Ecublens*, *St. Sulpice*, *Echandens* et *Lonay*, dont les habitans se livrent aux travaux agricoles.

Le cercle de Colombier, plus montueux, s'étend dans l'intérieur des terres et contient de fort beaux villages. On y remarque surtout *Colombier*, chef-lieu du cercle, *St. Saphorin* et *Vuillerens* avec leurs magnifiques châteaux, *Aclens*, *Echichens* et *Reverolles*.

En général la culture se perfectionne tous les jours dans ces contrées. Les vignes qu'on évalue dans ce district à 1557

poses, les prairies, les champs, le riant aspect des villages, tout y annonce l'abondance et le bonheur de l'habitant. Les sites sont d'ailleurs variés, pittoresques, et font de toute cette côte un immense jardin.

MOUDON.

Ce district s'étend entièrement dans le Jorat, et est borné à l'est par le canton de Fribourg. Il est généralement montueux, mais il produit des grains en assez grande quantité, à l'exception des quartiers les plus élevés, occupés par des forêts et des métairies de peu de rapport. Le vallon surtout que parcourt la Broye offre un grand nombre de prairies et de riches coteaux.

Trois cercles, Moudon, Lucens, St.-Cierges peuplés de 10,981 âmes, composent ce district.

Celui de *Moudon* contient la ville de ce nom à l'entrée d'une fertile vallée. La Broye coule dans un lit très-profond à côté de ses murs. Cette ville est le *Minodunum* des Romains qui y ont laissé de nombreux monumens. Egalement célèbre sous les Zæhringen qui la relevèrent, plus remarquable encore sous les ducs de Savoie qui en avaient fait, pour ainsi dire, la capitale du pays de Vaud, la résidence du bailli et le siége de ses assemblées nationales, elle passa en 1536 entre les mains des Bernois, qui en firent un bailliage. Moudon dès lors est déchue de son ancienne splendeur. Cependant, on y trouve une excellente société, de l'industrie, des alentours sévères, mais bien cultivés, et un marché qui est l'un des plus considérables du canton.

Lucens, placé au milieu d'une contrée agreste et boisée, offre un vaste château, bâti sur un rocher par les évêques de

Lausanne, et occupé, après eux, par les baillis de Moudon. Ce cercle est remarquable par son agriculture et la vie laborieuse de ses habitans. Ses principaux villages sont: *Brenles*, *Chesalles*, *Forel*, *Denezy* et *Lovatens*. On y trouve, surtout aux environs de Lucens, de très-belles plantations de tabac.

Les principaux villages qui dépendent du cercle de St.-Cierges sont: *St.-Cierges*, *Thierrens*, *Chapelles* et *Bercher*.

NYON.

Le district de Nyon, le plus occidental du canton, s'étend en amphithéâtre des rives du Léman jusqu'aux sommets du Jura. Sa culture présente la plus intéressante variété. Ce sont, près du lac, des vignobles, des vergers, des prairies; plus loin, des champs, et, dans les collines élevées, des pâturages d'été,

qui, quoiqu'inférieurs à ceux des Alpes, offrent cependant des herbages estimés et de nombreux troupeaux.

Ce district a quatre cercles peuplés de 10,192 âmes; Nyon, Begnins, Gingins et Coppet.

Dans le premier, on trouve *Nyon*, ancienne et jolie ville, déjà connue avant l'invasion des Romains, sur les bords du Léman. César y fonda la première colonie romaine de l'Helvétie, et lui donna le nom d'Equestre en l'honneur des chevaliers romains qui la peuplaient alors. Ruinée par les barbares, rétablie en 625, ses environs étaient encore appelés dans le X^e^ siècle le *canton des Equestres*. Nyon partagea ensuite le sort du pays de Vaud.

La ville est divisée en deux parties, la haute et la basse. Celle-ci touche au lac

et offre quelques auberges, une douane, un port et un mouvement animé. Le commerce de commission, de vins, de peaux, de bois, s'y fait avec succès. De charmantes maisons de campagne embellissent ses environs.

On remarque également dans ce cercle *Prangins*, village paroissial avec un château vaste et bien situé, qui a donné son nom à une ancienne famille et à deux évêques de Lausanne.

Begnins chef-lieu du cercle, dans un superbe site; *Vich, Gland, Coinssins* avec un joli château, *Arsier* et *Bassins* dans la montagne, dont les principales ressources consistent dans le produit des troupeaux et des bois, forment le cercle de *Begnins*.

On trouve dans celui de *Gingins* le beau village de ce nom, *Trelex*, *Duil-*

lier, Givrins, Bonmont dont les Bernois avaient fait un bailliage, la papeterie de *Clarens, Crassier* au milieu duquel le *Boiron* sépare la France du canton de Vaud, enfin, dans le Jura, *St.-Cergue*, sur la grande route de France, et près de là, la montagne de la *Dôle*, l'une des plus hautes sommités du Jura.

Les jolis villages de *Commugny, Bossey, Crans* et *Myes*, dernier village du canton du côté de Genève, et le bourg de *Coppet*, forment le cercle de ce nom.

Son château, placé à 20 pas au-dessus du bourg, offre une magnifique habitation. C'est là où M. Necker vécut dans une retraite philosophique depuis 1790 jusqu'en 1804, époque de sa mort. Le château de Coppet appartient aujourd'hui à M. le duc de Broglie, pair de France, par son mariage avec la petite-fille de M. Necker.

ORBE.

Le district d'Orbe est au pied du Jura, sur ses collines et dans le Jura même. Sa culture, comme son sol, offre la plus grande variété. Ce district a un vignoble d'environ 950 poses, mais d'une médiocre qualité, d'excellens champs et des prairies fertiles. Il est divisé en quatre cercles, peuplés de plus de 12,000 âmes; Orbe, Vallorbe, Romainmôtier et Baulmes.

On voit dans le premier, *Chavornay*, ancienne résidence des Rois de Bourgogne, *Bavois*, *Montcherand*, remarquable par ses belles grottes, et la ville d'*Orbe*, dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps. Sa situation, d'un côté au bord d'une rivière qui bouillonne dans un lit très profond, de l'autre, au milieu d'une riante vallée, remplie de vignobles et en-

tourée des montagnes du Jura, est extrêmement romantique. Les rochers d'où l'Orbe se précipite et le pont audacieux qui les réunit, offrent encore le plus pittoresque tableau. Orbe a été le berceau de quelques hommes célèbres, tels que le réformateur Viret, le cardinal Duperron, le naturaliste Bertrand.

Le cercle de *Vallorbe* embrasse la vallée de ce nom, l'une des plus romantiques de la Suisse. Après avoir débouché près de la ville d'Orbe, cette vallée s'étend quelques lieues en avant dans l'intérieur du Jura, et elle y devient surtout remarquable par l'élévation de ses montagnes, la richesse de ses forêts et l'abondance de ses eaux.

Cette vallée est animée par le grand et beau village de *Vallorbe*, l'un des plus riches et des plus intéressans du canton, soit par le grand nombre et la beauté de

ses prairies, soit par l'industrie de ses habitans. C'est là que se trouvent ces grandes forges où l'on met en œuvre le fer exploité dans les montagnes voisines ou dans les départemens français limitrophes, et où l'industrie fabrique des canons de fusil, des clous, des fils de fer et une foule de meubles utiles à notre agriculture.

On y remarque encore la *Dent de Vaulion*, l'une des plus hautes sommités du Jura à 3342 pieds au-dessus du lac de Genève, et à 4476 de la mer, sommité d'où l'on découvre un immense horizon; *Vaulion* au pied de cette montagne, dans un vallon bien cultivé, et *Balaigues*, le dernier village du canton de Vaud du côté de la France.

Le cercle de *Romainmôtier* comprend la petite ville de ce nom dans une contrée étroite, mais romantique, et qui doit

à un ermitage fondé par St.-Romain dans le V^e^ siècle, son origine et son nom. Son abbaye, sécularisée à la réformation, fut transformée en un bailliage bernois.

On y remarque encore *Les Clées* bourg situé dans un défilé très-étroit, entouré de rochers et d'accidens qui rendent sa situation pittoresque. Enfin plusieurs villages d'une moindre étendue, tels que *Agiez, Arnex, Premier, Juriens,* livrés à l'agriculture et aux soins du bétail.

De vastes forêts, de hautes montagnes s'étendent dans le cercle de *Baulmes*. On y distingue entr'autres *Baulmes* au pied du mont de ce nom, *Lignerolles, Rances* et *l'Abergement* au pied du Suchet, l'une des sommités les plus élevées de cette chaîne.

ORON.

Ce district, peuplé d'environ 4,300 âmes, n'a que deux cercles, Oron et Mézières. Il est d'ailleurs extrêmement montueux, sa contrée froide, ses aspects solitaires et rustiques. On y trouve un grand nombre de forêts et des mines de houille; il n'a que des villages. Malgré ces inconvéniens, l'agriculture y prospère, le grain y croît en abondance, et l'habitant, habitué à la vie laborieuse des campagnes, régulier, sobre et simple dans ses mœurs, jouit de l'aisance, fruit du travail et de l'activité.

Dans le premier cercle on trouve *Oron*, joli bourg, ancienne dépouille des comtes de Gruyères, et *Servion* sur la route de Moudon à Vevey. — Dans le second, on remarque *Mézières*, assez grand village, *Montpreveyres* ancien prieuré de

St.-Bernard, *Carouge* et le rustique hameau des *Culayes*.

PAYERNE.

Le district de Payerne est privé de vignes, mais il en est dédommagé par la fertilité de ses campagnes et par l'agriculture perfectionnée qui en a fait l'un des plus productifs de ce canton. Les blés y croissent en abondance et ses habitans y recueillent une grande quantité de tabac. La Broye le traverse et l'inonde quelquefois.

Indépendamment des terres livrées à la culture, il reste encore dans ce district 25,000 poses de terrain labourable qui ne reçoivent qu'une demi culture ou qui en sont entièrement privées. La mise en valeur de ces terres, nous permettrait d'exporter plusieurs produits chez nos voisins.

La commune de Payerne seule, possède environ 2,500 poses de terres labourables auxquelles on ne peut donner que peu ou point de culture; en admettant que dix poses de terrain nourrissent une famille, 250 familles trouveraient une existence honorable et facile dans une des contrées les plus fertiles du monde, et dans un pays où toutes les denrées ont une grande valeur. Ces détails doivent faire réfléchir nos compatriotes qui rêvent émigration et qui vont chercher en Amérique ce qui se trouve à quelques pas du lieu qui les a vus naître.

Ce district a trois cercles, Payerne, Granges et Grandcour, peuplés de 9341 âmes.

Le cercle de *Payerne* renferme la ville même de ce nom et quelques villages adjacens. Payerne se lie par de vieux souvenirs au nom de la reine Berthe; on y

montre encore la selle dont elle se servait, dit-on, quand elle parcourait ses Etats.

Le cercle de *Granges* contient *Granges*, village paroissial, les deux *Combremont*, *Marnand* sur la route de Lausanne à Berne, *Treytorrens* et *Champtauroz* sur un des plateaux du Jorat. Toute cette contrée a beaucoup de forêts dont les lisières encadrent des campagnes fertiles.

On trouve enfin dans le cercle de *Grandcour*, la ci-devant baronnie de ce nom, avec un beau château qui domine le lac de Neuchâtel. *Chevroux* sur ce lac même, *Corcelles* et *Ressudens*.

PAYS-D'ENHAUT.

Le nom de ce district indique qu'il est très-élevé et entièrement situé dans les

Alpes. De nombreuses forêts, de riches pâturages, des prairies fertiles s'y développent dans une grande vallée à laquelle viennent aboutir plusieurs vallons latéraux. Tous les sites de cette contrée abondent en beautés pittoresques et sauvages et laissent de profondes émotions. On y marche au milieu des rochers, des précipices et du fracas des eaux. La Sarine arrose cette vallée, mais elle la parcourt tumultueusement et se forme dans plusieurs endroits, en superbes cascades.

Placés dans une contrée qui se refuse à la culture, les habitans ont l'industrie qui convient à leur sol : l'éducation des bestiaux, la fabrication des fromages et le soin des laiteries, la vie pastorale des chalets où ils passent tous les étés, enfin la simplicité des mœurs qui est l'apanage des contrées solitaires. On divise ce district en deux cercles, le Château-

d'OEx et Rougemont peuplés d'environ 4,000 habitans.

Château-d'OEx, incendié trois fois en 1664, en 1741 et en 1800, a été rebâti presqu'entièrement en pierre depuis cette dernière catastrophe. Ce bourg est situé au milieu d'un vaste amphithéâtre couvert de maisons champêtres, environné de prairies animées par de nombreux troupeaux.

Cette vaste commune est divisée en sept districts particuliers dont l'un est l'*Etivaz*, vallée haute et étroite, dominée par des rochers couverts de maisons isolées et l'une des solitudes les plus romantiques des Alpes. On y remarque le *pas de la Tine*, défilé très-étroit, mais qui sert de passage quand on se rend dans le canton de Fribourg.

Rougemont, chef-lieu du second cer-

cle, est situé au milieu d'une multitude de petits vallons, de collines, de hameaux et de fermes dispersées, qui en font un paysage d'un effet délicieux. Sous la maison de Gruyères on y trouvait un couvent de Citeaux, dont les moines avaient établi en 1431, l'une des premières imprimeries de la Suisse.

ROLLE.

Deux cercles, Rolle et Gilly, peuplés d'environ 5,300 âmes, composent ce district.

Dans le premier on trouve *Rolle*, petite ville au centre du vignoble renommé de la Côte, qui s'étend des deux côtés et au-dessus de la ville. Deux barons de Mont la fondèrent en 1261. Elle a longtemps appartenu aux nobles de ce nom, dont les descendans, établis à Soleure, portent encore le titre de *barons de Rolle*,

et y occupent depuis longtemps les premières charges de l'Etat.

La situation de cette ville est fort belle ; on y voit le lac dans sa plus grande largeur. De son château et des maisons de campagne voisines, on découvre des points de vue de la plus grande beauté.

On remarque encore dans ce cercle, *Rosay*, où se forma en 1527, la *Confrérie des gentilshommes de la cuillère*, ligue de ces nobles Savoyards qui avaient juré de soumettre Genève à leur maître. *Mont* célèbre par ses vins, et *Allamand* au bord du lac, orné d'un superbe château, dans une position magnifique.

Le cercle de *Gilly* contient le village de ce nom, *Vincy* et *Vinzel* dans le vignoble, *Dulit* plus près du lac, *Burtigny* et *Essertines* dans la montagne.

VEVEY.

Le district de Vevey renferme une portion des Alpes et du Jura. Un vaste et beau vignoble produit aux environs du lac des vins estimés. Depuis là, le pays s'élève et fournit d'excellens fourrages et des grains, On le divise en quatre cercles, peuplés de plus de 13,000 âmes, Vevey, La Tour, les Planches et Corsier.

Vevey, la seconde ville du canton, est située au pied du mont de Chardonne, sur les bords du Léman et dans une jolie plaine qui s'étend depuis St.-Saphorin jusqu'à la Tour-de-Peilz.

La situation de cette ville est charmante. Elle voit, à sa gauche, les montagnes du Valais et les glaciers du St.-Bernard; derrière elle de fertiles coteaux

couverts de villages, de châteaux, de vignobles ; devant elle un lac magnifique, les belles roches de Meillerie, et le sévère rideau des Alpes du Chablais.

Vevey doit ses principaux accroissemens au commerce. On y trouve plusieurs maisons remarquables par leur crédit et leur industrie, faisant beaucoup d'affaires en vins, en commission, en banque, et en fromages de Gruyères dont il y a des dépôts considérables à Vevey. Ses foires sont très-fréquentées. Son marché est le plus considérable du pays. Près de la ville, on trouve une scie de marbre et un atelier où on le travaille avec un succès soutenu.

Jusqu'à la révolution, on célébrait dans cette ville une fête agricole, sous le nom de Fête des Vignerons. Cette institution se perd dans les temps les plus reculés et paraît même avoir devancé l'époque

où les moines de Haut-Crêt, après avoir planté les vignes du *Désaley*, célébrèrent leurs premières vendanges.

C'est dans cette ville que résidait M. le doyen Muret, savant célèbre par la solidité de ses connaissances et ses recherches statistiques. C'est encore à Vevey qu'est mort, en 1693, le général Ludlow, l'un des juges de Charles I^er^, roi d'Angleterre, qui, persécuté dans sa patrie, avait cherché un asile dans le pays de Vaud.

La *Tour-de-Peilz*, petite ville séparée de Vevey par une promenade charmante, est le chef-lieu du second cercle de ce district. Les restes de ses fossés et de ses anciens murs lui donnent un air antique; on jouit de sa terrasse, dont les murs sont baignés par le lac, de l'une des plus belles vues du pays.

On remarque également dans le cercle de la Tour, *Blonay* et son antique château, berceau des barons de ce nom, le magnifique château et les beaux jardins d'*Hauteville*; les villages de *St.-Légier* et la *Chiésaz*, et, en s'étendant dans les Alpes, plusieurs collines remplies d'excellens pâturages et habitées par une peuplade dont l'économie alpestre fait la seule occupation.

C'est au pied de ces montagnes que se trouvent les bains de l'*Alliaz*, au fond d'une vallée reculée qui s'ouvre entre les monts de Follis et de la Pleyau. Ces sources précieuses, longtemps oubliées, ont été enfin rendues à la santé publique. Un bâtiment commode, récemment construit, un paysage agreste, des promenades, des ombrages et des points de vue charmans, ajoutent ici l'agrément à l'utilité.

Le cercle des *Planches* est l'un des plus remarquables du canton par l'activité de ses habitans et la simplicité de leurs mœurs, l'aisance dont ils jouissent, et la culture variée de leur sol.

Près du lac, ce cercle offre toutes les productions des pays chauds. La vigne y est d'un excellent rapport. Les bois de châtaigniers y abondent. Le laurier et le romarin croissent spontanément dans les environs de *Vernex*. A une lieue plus haut, le sol offre un autre genre de ressources. C'est ici que se prolongent de vastes prairies couvertes de fermes habitées. Peu à peu les montagnes s'élèvent et conduisent aux sommités les plus hautes et aux pâturages d'été.

Ce cercle est divisé en trois communes, *Veytaux*, *Les Planches* et le *Chatelard*. Chacune de ces communes fait

face au lac et s'étend, depuis son rivage, à 4 à 5 lieues dans les Alpes.

Veytaux est un riche village, dont le sol fertile est admirablement cultivé. C'est dans cette commune que se trouve le château de *Chillon*, qui commande le passage du Valais, bâti en 1238 par Pierre de Savoie, très-fort avant l'invention de la poudre, remarquable par ses caves creusées dans le roc et par cette bataille livrée en 1273 dans son voisinage, qui assura à Pierre la conquête du pays de Vaud.

La commune des *Planches* est composée de plusieurs villages. Son territoire, très-étroit sur les rives du lac, s'élargit en s'éloignant et se prolonge à 4 lieues jusqu'aux frontières fribourgeoises.

On trouve enfin dans la commune du

Châtelard , le romantique village de *Vernex*, *Clarens* où l'imagination de Rousseau transporta quelques scènes de son Héloïse, *Tavel* entouré de beaux arbres, *Chernex* enfin où les vignes cessent pour faire place aux prairies et au district des *Monts*.

Le cercle de *Corsier* commence sur les bords du Léman et s'élève dans le Jorat. On y remarque quatre villages : *Corsier*, sur une colline à 15 minutes de Vevey, et *Chardonne*, connu par la beauté de ses sites et la fertilité de son mont; *Corseaux* et *Jongny*.

YVERDON.

Ce district renferme quatre cercles peuplés de 12,697 âmes : Yverdon, Molondin, Belmont et Champvent.

La ville d'*Yverdon* qui en est le chef-

lieu, est fort bien bâtie dans une plaine, à la tête du lac de Neuchâtel et à l'embouchure de la rivière de la Thièle qui y forme un très-beau port.

Cette ville est ancienne. Enclavée, avant César, dans le *Pagus Urbigenus*, place forte sous les Romains, elle appartint successivement aux rois de Bourgogne et aux ducs de Zæhringen. Pierre de Savoie la prit en 1259, et elle resta à cette maison jusqu'en 1586, époque à laquelle les Bernois, après un siége de quelques jours, la placèrent sous leur domination.

Yverdon est aujourd'hui commerçante. Ses douanes servent de dépôt aux vins de la Côte, conduits dans son port par le canal d'Entreroche, et destinés pour la Suisse allemande. La Thièle est toujours chargée de barques destinées à parcourir le lac. On y trouve plusieurs

maisons de commerce, et un grand nombre d'institutions recommandables par leur utilité.

Les principaux édifices de cette ville sont le château, bâti au XII^e^ siècle par Conrad de Zæhringen, une église, un hôtel-de-ville d'un fort bon goût, un collége et un hôpital.

Les alentours d'Yverdon sont extrêmement agréables et embellis de plusieurs maisons de campagne. Une belle promenade entre la ville et le lac, et depuis laquelle on découvre son bassin dans toute sa longueur, attire les regards. A quelques minutes, on trouve des bains d'eaux sulfureuses qui sont très-fréquentés dans la belle saison, et où un vaste bâtiment, construit en 1730, offre toutes les commodités qu'exigent les malades.

L'imprimerie y a été florissante. Dans

le XVII^e siècle, il sortait de ses presses des ouvrages estimés. L'Encyclopédie y a paru sur la fin du XVIII^e siècle. Pendant nombre d'années, l'institut de M. Pestalozzi, secondé par les vues éclairées du gouvernement et de la police municipale, y avait établi son siége principal.

Le cercle de *Molondin*, n'a que quelques villages : *Molondin*, chef-lieu, *Yvonand* dans la plus heureuse situation près du lac, *Démoret*, *Cronay*, *Chanéaz* et *Cuarny*. Celui de *Belmont* renferme *Belmont* où sont les ruines d'un vieux château, *Gressy*, *Pomy*, *Suchy* et *Ursins*.

Ces deux cercles n'ont point de vignobles, mais les grains de toute espèce, ainsi que les fourrages y sont abondans. On y remarque généralement une bonne économie rurale. Les habitans élèvent beaucoup de bétail. Livrés exclusivement

à la vie champêtre, ils sont pour la plupart excellens agriculteurs, et attachés à leur état.

On trouve dans le village de *Champvent* le cercle de ce nom, dont le château sur une sommité, a été fondé par la reine Berthe, *Chamblon* et *Mathod* avec leurs superbes châteaux ; *Treycovagnes* et *Suscévaz* sur la grande route de France ; *Montagny* dont l'antique château a servi de berceau aux barons de ce nom. — Les objets de culture varient dans ce cercle qui offre un heureux mélange de vignobles, de prairies et de champs d'un excellent produit.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

		PAGES
INTRODUCTION		1
Ire	Soirée. De l'état social.	9
IIe	Soirée. Des lois en général.	12
IIIe	Soirée. De la constitution vaudoise. .	16
IVe	Soirée. Droits politiques	27
Ve	Soirée. Des élections	33
VIe	Soirée. Des autorités constituées. . .	39
VIIe	Soirée. Suite.	49
VIIIe	Soirée. Liberté et égalité	57
IXe	Soirée. Des impôts	64
Xe	Soirée. De la patrie.	73
XIe	Soirée. Suite.	90

SECONDE PARTIE.

XIIe	Soirée. De l'instruction publique. . .	93
XIIIe	Soirée. Une première communion. . .	101
XIVe	Soirée. Le régent de village.	108
XVe	Soirée. Travail et récompense. . . .	115
XVIe	Soirée. Paresse et malheur.	132
XVIIe	Soirée. Un incendie.	141
XVIIIe	Soirée. Un encan.	148
XIXe	Soirée. Un malade	155

PAGES

XX^e^ Soirée. Une foire. 164

XXI^e^ Soirée. Vanité et misère 169

XXII^e^ Soirée. Une loterie. 175

XXIII^e^ Soirée. Des faillites. 178

XXIV^e^ Soirée. Préjugés populaires 185

Dernière soirée. Le père Thomas prend congé de ses voisins 195

Coup d'œil statistique sur le canton de Vaud . 200

Aug. 31, 1858.

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: Oct. 2002

PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

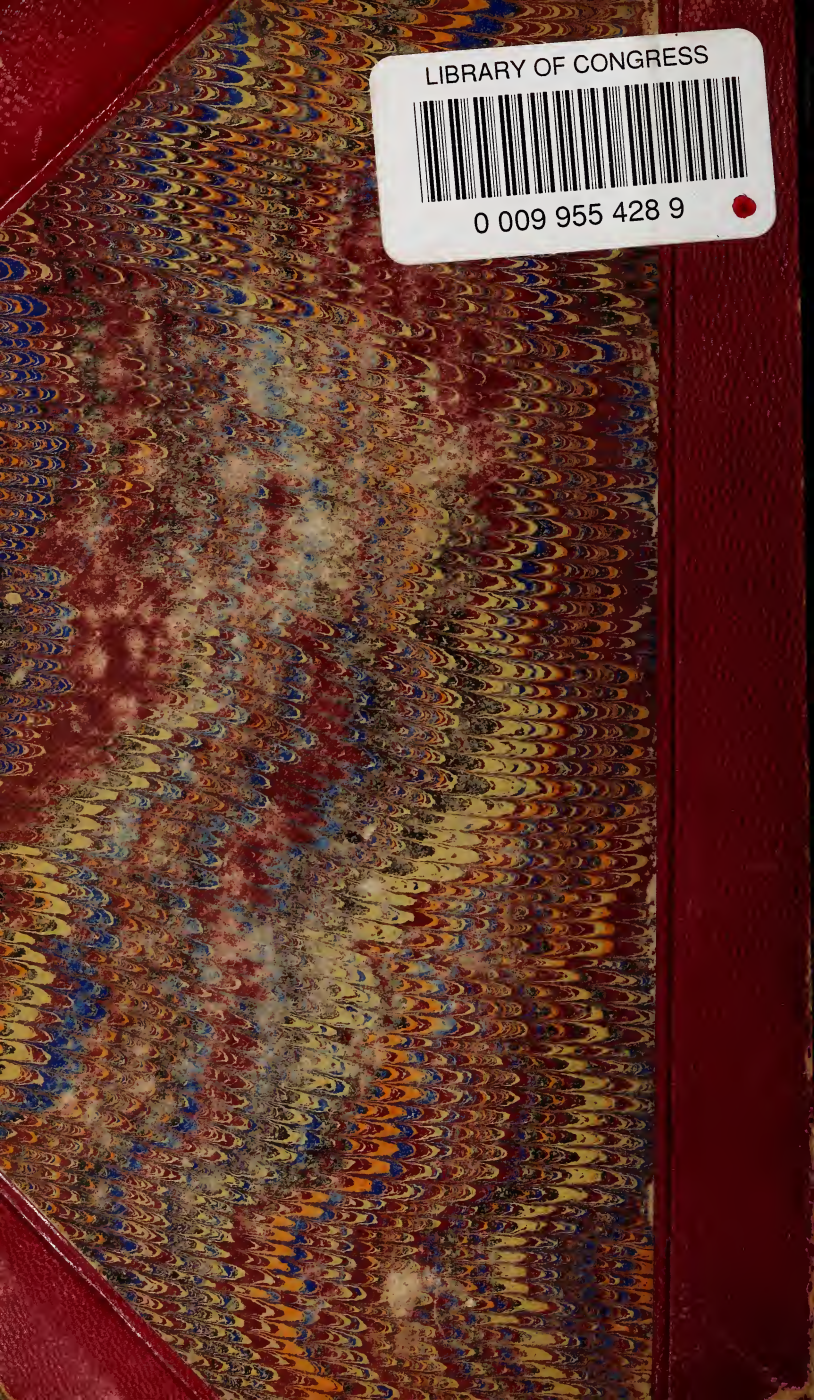
LIBRARY OF CONGRESS
0 009 955 428 9